

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
MAIRES
DES STATIONS CLASSÉES
& DES COMMUNES TOURISTIQUES**

Compte-rendu

Jeudi 12 juin 2003 à Paris



SOMMAIRE

Rapport moral	2
Rapport financier Budgets 2002 & 2003	15
Certification et Approbation des Comptes	16
Evolution des finances locales pour les communes touristiques	18
" Mieux accueillir les touristes dans nos communes "	29
Conclusion	45



Rapport Moral

Philippe MOST
Secrétaire général, Maire de Royan

Bienvenue dans cet amphithéâtre de la Société Nationale d'Horticulture de France dans le centre de Paris. Je suis heureux, en tant que Secrétaire Général de l'Association, d'ouvrir cette 73ème Assemblée Générale statutaire, qui sera suivie de deux tables rondes : l'une ce matin sur " l'évolution des finances locales pour les communes touristiques ", l'autre cet après-midi sur " l'approche marketing : qu'attend le touriste ? ".

Comme à l'accoutumée, je vais vous présenter le rapport moral. Je vous rappelle, que l'année a été particulièrement difficile sur la côte Atlantique, à cause du naufrage du Prestige. Toutes les plages concernées sont cependant en mesure d'accueillir les touristes de la saison estivale.

I. La vie de l'association

Notre Association, créée en 1930, poursuit ses actions en défendant auprès des Pouvoirs Publics les intérêts spécifiques de ses membres. Je reviendrai dans quelques minutes sur le suivi des dossiers.

Elle compte aujourd'hui près de 1 100 adhérents. Je voudrais que nous remercions notre Président et Madame Leduc avec son équipe. Depuis le mois de Janvier nous ont rejoints Valette (15), Eguzon-Chantome (36), Chemery (41), Mortain (50), Amnéville (57), et Le Marin (Martinique). Je suis heureux de les accueillir parmi nous.

S'agissant de la situation financière de notre Association, je laisserai bien évidemment le soin à notre trésorier, Monsieur Francina, d'en faire état.

Notre Association entretient des relations suivies avec les Associations " jumelles " d'élus en participant notamment à leurs assemblées générales et manifestations diverses et en travaillant de concert sur certains dossiers communs. Je citerai ainsi l'Association des Maires de France, l'Association des Elus du littoral, l'Association des Maires des Stations de Montagne, l'Association des Elus de la Montagne, France-Congrès, la Fédération des Stations Vertes, l'Association des Maires Thermaux ainsi que les organismes nationaux, tels que la FNCRT, la FNCDT, la FNOTSI ou la Fédération nationale des SEM. Cette liste pourrait encore s'allonger.

Nous entretenons également des relations très suivies avec les Pouvoirs Publics, dont nos principaux interlocuteurs sont la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction du Tourisme.

Notre Association participe ainsi de manière très active aux réunions et travaux du Conseil National du Tourisme, travaille également avec l'AFIT et Maison de la France.

En outre, je vous rappelle que nous avons renouvelé nos partenariats avec Dexia Crédit Local et l'Agence Nationale des Chèques Vacances, que je tiens à remercier pour leur soutien. Vous avez tous reçu dans le cadre de ce partenariat le Guide Dexia des Musées en France, qui vous permettra de découvrir les richesses de notre pays. Par ailleurs, Didier BOROTRA rencontrera au mois de juillet le Président de Primagaz afin de concrétiser de nouvelles actions communes cette année.



II. Les actions de l'Association

Je vous rappelle que notre Association dispose d'un bulletin interne de communication, que vous recevez tous les deux mois, France Tourisme. Au fil des mois, nous le faisons évoluer pour le rendre plus dynamique : nouvelles rubriques, échanges d'informations avec les adhérents, etc. Depuis le mois de novembre, la maquette s'est modernisée et je tiens à féliciter notre fidèle équipe de maquettistes.

Vous êtes de plus en plus nombreux à visiter notre site www.communes-touristiques.net et à nous laisser des messages auxquels nous répondons dans les plus brefs délais. J'invite tous les membres à laisser leur adresse e-mail à la rubrique " contactez nous " sur le site. Plus récemment, un forum d'échanges a été mis en place : vous pouvez y laisser vos remarques ainsi que vos expériences. En collaboration avec News Press, vous pouvez maintenant retrouver dès la page d'accueil du site l'actualité des institutions locales.

La commission des villages touristiques, présidée par notre collègue Paul Reynal, Maire d'Ayen, et qui rassemble 60 Maires, s'est réunie deux fois cette année. Le congrès des Maires a été l'occasion de la première rencontre. La seconde s'est tenue en avril dernier. Il y a été notamment question de la prochaine loi sur l'espace rural et de la prise en compte par celle-ci du tourisme. Les membres de la commission ont reçu Yves Censi, Député de l'Aveyron et missionné par le Premier Ministre d'un rapport sur la ruralité dans le cadre des travaux de préparation de la future loi rurale. Ce rendez-vous a été l'occasion de débattre très ouvertement de l'avenir des zones rurales et d'évoquer des pistes de développement pour celles-ci, notamment par le tourisme.

Autre commission mise en place: la commission des casinos a rencontré en 2001 le Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances à propos des réformes de fiscalité de ces établissements, notamment au regard de la modification de la base du prélèvement opéré sur les jeux. Une réunion a été organisée au dernier trimestre 2002 pour rencontrer les Inspecteurs Généraux, chargés dans le cadre du Conseil National du Tourisme de rédiger un rapport " Les casinos, impact sur l'économie touristique ". Si ce rapport résume bien la situation de ces établissements, un certain nombre de points inquiètent, à juste titre, les Maires. D'une part, ce document n'a pas pu chiffrer les retombées économiques des casinos. Ensuite, sur le paysage territorial, il laisse entendre que de nouveaux casinos pourraient voir le jour. Or nous estimons qu'il serait illusoire voire dangereux de voir apparaître de nouveaux établissements dans les quatre coins de notre pays. Les rapporteurs proposent de nouveaux critères de rattachement, tels la notion de " bassin ludique ", qui selon nous est floue et n'a aucun fondement juridique. Par ailleurs, ils recommandent l'utilisation de la notion de pays, qui n'est pas une structure d'administration territoriale. C'est à la commune qu'il convient de décider de sa politique du tourisme. Le rapport n'a pas été approuvé par le Conseil National du Tourisme, dans la rédaction proposée, pour les raisons évoquées. Notre commission suit de près l'évolution de ce dossier.

A l'initiative de Guy Bassemont, Maire de Camiers, dans le Pas-de-Calais, une réunion s'est tenue le 29 avril dernier. Le concept d'éco-stations défendu depuis plusieurs années par la commune y a été présenté et une charte proposée. Il aussi été plus généralement question de la relation tourisme / environnement. Didier Borotra, qui était présent à Camiers, a annoncé la création d'une commission environnement intégrant la notion de développement durable au sein de notre Association. Le sujet est très mobilisateur et bon nombre d'entre nous souhaitent participer aux travaux de cette commission. La première réunion devrait se tenir après l'été.

Je souhaiterais également rappeler que les délégués régionaux de notre Association jouent le rôle important de relais entre les adhérents et la direction ; ils peuvent transmettre à l'Association les difficultés rencontrées sur le terrain et organiser des séances de travail avec notre équipe permanente.

Monsieur Frédéric Neraud, Maire de Dordives, dans le département du Loiret, a ainsi organisé une réunion à Tours fin novembre. Une trentaine de Maires adhérents ou non adhérents avaient répondu à l'invitation. Des sujets de réflexion propres aux problématiques locales ont été abordés.

Il est prévu de tenir deux nouvelles réunions en région : Dans le Nord-Pas-de-Calais, le 18 juin, à l'initiative de Monsieur Jean-Pierre Pont, notre délégué régional, Maire de Neufchâtel-Hardelot, Pas-de-Calais, y seront évoquées la qualité des eaux de baignade et l'animation des stations. Une autre réunion se tiendra le 10 juillet en Franche-Comté à l'initiative de Monsieur Claude Jourdant, Maire de Salins-les-Bains dans le Jura.

D'autres réunions devraient être organisées prochainement.

Enfin, dans le cadre des travaux du Conseil National du Tourisme, notre Association a été chargée de rédiger un rapport sur " l'animation dans les stations ". A ce titre, Géraldine Leduc et Renaud Colin ont présenté l'articulation du document et les premières conclusions lors de l'assemblée plénière du CNT, qui s'est tenue à Avignon les 5 et 6 Mai.

III. Participation au congrès des Maires

Le Conseil d'Administration a décidé de renouveler notre participation au Congrès des Maires, qui se tiendra du 18 au 20 novembre prochains, au Parc des expositions, Porte de Versailles à Paris. Compte tenu de la modification de l'architecture du salon depuis l'année dernière, notre stand se trouvera désormais au niveau des institutions et de l'AMF

Comme les années précédentes, ce Congrès est l'occasion de rencontrer les élus et d'organiser des temps forts, auxquels vous serez tous invités.

Le jeudi 19 novembre, l'Ardèche et la commune de Voguë seront mises à l'honneur : vin et spécialités régionales seront au rendez-vous !

IV. Les préoccupations et les dossiers de l'Association

L'Association mène de nombreuses actions pour défendre les intérêts de ses adhérents et tenter de résoudre leurs problèmes.

1. Sujets financiers

Au premier rang de nos préoccupations se trouvent les questions financières, qui feront l'objet de discussions entre nous ce matin.

La perspective d'une refonte de la dotation globale de fonctionnement en 2004 nous laisse peu de temps pour préparer de nouvelles propositions, concernant la dotation touristique, gelée au sein de la dotation forfaitaire depuis 1993. Nous resterons vigilants et œuvrerons pour qu'elle retrouve son fondement juridique.

La taxe de séjour reste d'une rentabilité très faible malgré la réforme de 1988. D'ailleurs, le produit perçu par 1920 collectivités s'est élevé en 2000 à 106 millions d'euros. Les articles 101 à 106 de la loi de Finances pour 2002 ont prévu une augmentation des tarifs, une simplification des exonérations et un mode de recouvrement plus adapté, mais l'assujettissement de la taxe aux seuls hébergements marchands risque de favoriser le para-commercialisme et l'abrogation des dispositions relatives à la taxe sur les entreprises spécialement intéressées à la prospérité de la station pose un problème.

Je vous rappelle que le Président Didier Borotra et Monsieur Marc Francina représentent notre Association et défendent nos positions au Comité des Finances Locales, où sont évoqués les textes d'application des lois intéressant les collectivités locales et où intervient la ventilation de la masse globale de la DGF entre les parties prenantes.

2. Réforme des stations classées

L'Association suit de près la réforme des stations classées qui jouent un rôle majeur dans le développement du tourisme. Il s'agit là d'une revendication ancienne. Une première réunion de travail a été présidée par Monsieur Léon Bertrand le 8 avril. Dans le cadre de la décentralisation, le Premier Ministre ayant annoncé que " la région sera en charge de l'animation de la politique du tourisme et du classement des stations ", la mise en œuvre de la procédure sera donc de la compétence de celle-ci.

Il semble cependant opportun qu'un organisme national paritaire puisse donner un avis avant la décision définitive, de façon à assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire, sur la base de critères précis, identiques pour tous.

Des courriers dans ce sens ont été adressés par notre Président à Léon Bertrand et à Patrick Devedjian et il conviendra de le rappeler au cours des discussions parlementaires.

3. Rythmes scolaires

Le dossier sur les rythmes scolaires fait toujours l'objet d'attention particulière en liaison avec le Conseil National du Tourisme. Concernant le projet de calendrier scolaire pour 2004/2005, 2005/2006 et 2006/2007, nous avons fait part de nos inquiétudes sur les vacances de Noël débutant et s'achevant à l'origine en milieu de semaines, le décalage des congés de février plus tardivement dans la saison d'hiver, la réduction des vacances d'été et l'allongement des vacances de la Toussaint à deux semaines. Sur les deux premiers points seulement des modifications seront apportées.

4. Réhabilitation de l'immobilier de loisir

En ce qui concerne la réhabilitation de l'immobilier de loisir, après la publication des textes législatifs et réglementaires, un guide national méthodologique, dont les Associations d'élus ont assuré la rédaction avec d'autres partenaires, vous a été adressé l'été dernier. Cet ouvrage, qui s'appuie sur des expériences vécues, sur des réflexions en cours et sur l'avis d'experts, tente de répondre aux différentes interrogations posées : pourquoi une politique nationale de rénovation des sites d'accueil, quels sont les enjeux ? Quels sont les dispositifs mis en place ? ORIL et VRT : explication et mode d'emploi. Un chapitre est consacré à un Atlas pratique et méthodologique des initiatives conduites en France avec les points forts et les difficultés rencontrées.

Des réunions de terrain ont eu lieu, notamment dans les différents massifs. La dernière, organisée en partenariat avec l'ANEM, s'est tenue le 5 Décembre à Six Fours les Plages, dans le Var.

Les débats de cette journée de travail ont été particulièrement enrichissants, démontrant la nécessité de voir les dispositifs existants évoluer par rapport à l'origine, notamment pour les adapter à d'autres territoires que les stations : moyenne montagne, rétro-littoral.

Une réunion a eu lieu au Cabinet de Léon Bertrand le 13 janvier. En effet, s'il y a une véritable prise de conscience de la nécessité de poursuivre le processus, les Associations d'élus estiment qu'il convient de mettre en place un instrument d'accompagnement qui aille au-delà du guide méthodologique.

Une cellule d'appui et de réflexion a été mise en place par le Ministre le 22 avril. Elle est chargée de faire le point sur les mesures engagées, de déterminer les facteurs de blocage et de rechercher les solutions destinées à améliorer et simplifier le dispositif : une série de réunions pilotées par le Cabinet et par la Direction du Tourisme ont été programmées d'ici l'été.

Un certain nombre de difficultés sont apparues sur le terrain : confusion entre ORIL et VRT, problèmes de

financement et de responsabilité en matière d'animation, faiblesse fiscale, délimitation des périmètres... L'idée serait de s'orienter vers le regroupement ORIL et OPAH au sein d'une même opération.

Il serait dommage, à ce jour, de condamner prématûrement ces démarches au prétexte qu'elles n'ont pas rendu de résultats spectaculaires : il faut faire confiance aux acteurs locaux, quitte à les aider lorsque de petits blocages se présentent, fiscaux et réglementaires. Des solutions pourront être éventuellement trouvées à travers l'étude diligentée par l'AFIT et son exploitation sur d'autres territoires..

Nous sommes certains, que ce chantier doit être porté par nous tous.

5. *Les camping-cars*

Une nouvelle forme d'hébergement, qui connaît un succès croissant, est le camping-car, mais celui-ci pose de réelles difficultés pour les Maires en termes d'accueil et de stationnement : le Sénateur Hérisson le rappelle à chacune de nos réunions.

Léon Bertrand a mis en place au mois de janvier un groupe de travail, dont fait partie notre Association, sur les véhicules de loisirs. Il est notamment chargé d'examiner la modulation des tarifs autoroutiers, les conditions d'accueil et de stationnement et le classement des parcs résidentiels de loisirs.

Par ailleurs, à la suite de notre demande et de celle de la Fédération des camping-caristes, nous participons activement à la mise à jour diligentée par l'AFIT du guide pour l'accueil des camping-cars dans les communes touristiques, que les Maires demandent souvent.

6. *La qualité des eaux de baignade*

Je souhaite évoquer le sujet de la qualité des eaux de baignade, auquel les communes concernées sont très attachées.

Les rendez-vous pris par notre Association en janvier 2002 avec les différents cabinets ministériels ont abouti à la mise en place d'une mission interministérielle, chargée d'un rapport sur " les campagnes de labellisation des eaux de baignade, des plages et des ports de plaisance " .

Notre Association a organisé une conférence de presse le 15 mai 2002, au cours de laquelle le Président Borotra a rappelé les trois axes fondamentaux de la volonté des Maires : la permanence des contrôles qui deviendraient quotidiens, l'information fiable et sérieuse des résultats des analyses en temps réel, la gestion du label public et national de qualité sur une base territoriale et partenariale.

Les Maires réclament une démarche consensuelle appuyée par une autorité nationale.

Le rapport de l'Inspection Générale, rendu public en début d'année, fait un état des lieux de la situation et présente des préconisations.

La mission recommande à la FEEE de se repositionner sur un " éco-label d'éducation à l'environnement " .

Il convient de clarifier le rôle de l'Etat : plus de circulaire interministérielle, plus de procédures d'instructions des candidatures par les préfectures.

Enfin, il est nécessaire d'améliorer le système d'information existant.

Lors du Conseil d'Administration du 4 Mars, le Président Borotra a rappelé qu'il est nécessaire d'avoir des

analyses fiables, dont les résultats seraient connus en moins de deux heures. C'est pourquoi, des contacts ont été pris avec les différents concessionnaires pour effectuer des expérimentations cet été.

Plusieurs Maires, comme Monsieur Yvon Bonnot, ont déjà mis en place sur leur commune un laboratoire, qui fonctionne avec une personne à plein temps et qui donne les analyses d'un jour à l'autre. En cas de pollution importante, la tendance est connue. Ce système est très bien perçu.

Dans la ligne des conclusions dressées par la mission interministérielle, une réunion se tiendra le 27 juin prochain au cabinet de Léon Bertrand.

7. Accueil du public familial dans les stations

Parmi les thèmes de réflexion à engager pour cette année, notre Association a retenu celui de l'accueil des enfants et des familles dans les stations. D'une part, il convient d'être à l'écoute de ce public, qu'il faut fidéliser et d'autre part, il est important d'associer dans ce travail tous les acteurs locaux et de les mobiliser.

Le 20 novembre 2002 a ainsi été signé un protocole entre notre Association, l'Association des Maires de stations de montagne et la Fédération des stations vertes afin de promouvoir une véritable démarche nationale d'accueil du public familial. Nous tenons à remercier André Perrillat, Maire du Grand-Bornand, en Haute-Savoie, qui assure la coordination entre nos trois Associations et qui est présent à chacune des réunions.

Une conférence de presse a été organisée le 31 janvier, annonçant que ces trois Associations mettent en commun leurs expériences afin de définir les critères de certification qui donneront naissance aux " P'tits Vacanciers " et à une charte correspondante.

Des enquêtes vont être effectuées cet été, afin de mieux cerner les attentes du public.

Il est convenu de mettre en place, à l'automne, un comité de pilotage regroupant les Associations d'élus, l'Association Kid, voire d'autres partenaires pour dresser un bilan complet des différents travaux menés au cours de l'été et préparer l'avenir à partir des expériences de chacun.

8. Accueil des jeunes dans les communes touristiques

Je souhaite rappeler, que ces dernières années, les collectivités territoriales ont développé des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs en faveur des jeunes. Les communes touristiques représentent des destinations privilégiées pour les accueillir. L'Etat a mis en œuvre une politique en faveur de la Ville pour mieux répondre aux attentes des Maires de ces destinations, nécessitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs :

- dispositif " Ville Vie Vacances " ;
- mise en place des PAJECOT ;
- signature de la Convention nationale le 19 juin 2000.

Cette dernière prévoit la création d'un comité national composé des représentants des parties signataires. Il associera autant que de besoin des organismes représentatifs du tourisme, de l'hébergement, d'Associations et des organisateurs des centres de vacances, du conseil permanent de la jeunesse et de l'Etat.

Plusieurs réunions ont été organisées au cabinet de Jean-Louis Borloo, afin de mettre en place cette instance opérationnelle en étroite collaboration avec les Ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Les problèmes demeurent : locations d'hébergement et logements, intervention de la police en amont des plages, comportements de groupe...

9. Logement des saisonniers

Notre Association se mobilise sur la question du logement des saisonniers, et participe au groupe d'appui de la Mission Logement des Saisonniers. Les commerçants ont de plus en plus de difficultés pour trouver des personnes qualifiées. Le processus engagé sous l'égide du Secrétariat d'Etat au Tourisme vise à mettre à disposition des saisonniers une offre suffisante de logements garantissant l'exercice du droit au logement, dans le respect de l'autonomie et de l'intimité des salariés, et prenant en compte l'équilibre économique des entreprises.

J'en profite pour citer l'exemple de Royan et l'initiative prise avec mon collègue de Courchevel où un protocole d'accord a été signé en vue de l'échange de saisonniers entre les saisons d'été et d'hiver. Cela permettra de créer 125 emplois sur nos deux stations. Je rappelle que le tourisme est le seul secteur qui va progresser dans les dix prochaines années.

10. Autres dossiers

La liste des dossiers suivis par l'Association est encore longue et il serait fastidieux de les énumérer tous mais nous soutenons également l'action menée par le Gouvernement en faveur des départements d'Outre-Mer : le tourisme constitue pour ces territoires une chance de développement économique, à condition de bien le gérer face à une concurrence de plus en plus vive. Nous serons également aux côtés de nos collègues d'Outre-Mer, pour les aider dans leurs démarches.

J'insiste enfin sur le fait que notre Association reste vigilante sur tous les problèmes que vous rencontrez au quotidien et que l'équipe permanente se tient à votre disposition pour vous donner toutes les dernières informations.

Avant de donner la parole à notre trésorier, je vous donne rendez-vous pour notre prochaine Assemblée Générale à Biarritz les 14 et 15 mai 2004. Soyez nombreux à ce rendez-vous.

DÉBAT

Didier BOROTRA, Président de l'ANMSCCT

Monsieur le Secrétaire général, je vous remercie pour ce rapport très complet. Avant de soumettre ce rapport au vote de l'assemblée, je pense que c'est le moment d'avoir une discussion générale avec nos amis Maires ici présents.

Il est vrai que notre Association crée un certain nombre de commissions. Nous devons prendre contact avec l'ensemble des 1 100 Maires de l'Association à la fois pour savoir ce qu'ils pensent et pour les informer. La commission est le meilleur moyen de réunir les personnes intéressées par l'Association, pour arrêter les orientations et pour informer les Maires de ce qui se fait. Le regroupement de grandes et petites communes touristiques est un atout pour notre Association. Je suis donc favorable à la création de petits groupes de travail, qui permettent aux personnes de traiter des problèmes qu'ils rencontrent.



Marc FRANCINA, Député-Maire d'Evian

Je voudrais faire un aparté sur les vacances scolaires. J'ai été alerté par les Maires de mon département sur le calendrier des vacances 2004-2005. Il a en effet été décidé de faire commencer les vacances de Noël le mercredi, et les vacances de la Toussaint dureront désormais deux semaines. Je suis déjà intervenu auprès de Messieurs les Ministres Bertrand et Ferry pour leur demander de se pencher sur ce dossier. Notre Association doit intervenir auprès des deux Ministères, et toutes les communes doivent faire remonter ce point à leurs députés et sénateurs, car il est difficilement concevable de faire commencer les vacances en milieu de semaine alors que les locations se font le samedi. Pour nos stations touristiques, ce n'est pas une bonne solution que les vacances commencent et finissent en milieu de semaine. Il faut être très vigilant.

Géraldine LEDUC, Directrice Générale de l'Association

En ce qui concerne les vacances de Noël, après de nombreuses discussions, elles seront à nouveau organisées en deux semaines pleines. Par ailleurs, les vacances d'hiver sont avancées d'une semaine. En revanche, nous avons un retour des vacances d'été au tout début du mois de Septembre et deux semaines pleines à la Toussaint.

J'ai été en contact il y a deux jours avec le cabinet du Ministre Bertrand ; un groupe de travail se réunira à la rentrée afin que l'on puisse réfléchir sur l'organisation des vacances d'été et des vacances de La Toussaint et ce, dans l'intérêt de l'enfant.

Didier BOROTRA

Je voudrais saluer la présence de Monsieur Christian BONNET, notre Président d'honneur et ancien Président de l'Association. C'est toujours un grand plaisir de vous recevoir ici.

Je vous propose que nous passions à présent aux questions.



Philippe BOENNEC, Maire de Pornic, vice-président du Conseil Général de Loire Atlantique, Secrétaire Général de l'ANEL

Je tiens à souligner le dynamisme de l'ANMSCCT. On ne peut que s'en féliciter.

Mon intervention porte sur la question des casinos. Je suis membre de la commission de réflexion sur les jeux. Il faut défendre l'idée qu'il ne peut y avoir des casinos partout. Autrement, notre territoire serait transformé en un hangar à machines à sous. On ne doit pas les transformer en petites salles de jeu, ou nous aurons des machines à sous dans tous les bistrots de France. Par contre, il faut développer l'idée que les stations touristiques classées qui ont déjà des casinos doivent tirer le tourisme national vers le haut, en privilégiant le qualitatif en raison de la forte concurrence mondiale. Je pense que nous avons réussi à éviter que le rapport soit voté. Il partait sur des inepties méconnaissant le terrain.

Avec un casino sur une commune, on suscite quelques jalousies, en raison du prélèvement municipal sur le produit brut des jeux. Les stations classées doivent jouer un rôle de locomotive sur leur territoire.

Vous menez également une deuxième réflexion conjointement avec l'ANEL, concernant nos rapports avec l'Association FEEE. Les notions d'éco-station et d'éco-label sont importantes. La participation des élus à l'intérieur de cette Association n'est pas prévue. Il s'agit du problème de la qualité des eaux de baignade qui à ce jour se base sur le résultat de l'année précédente. Ce système doit être revu intégralement. Nous devons réfléchir

ensemble, avec les élus et Associations concernés, pour mettre en place un système plus fiable. Il me semble cependant techniquement difficile de pouvoir obtenir le résultat des prélèvements en moins de deux heures. Je suis en revanche tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité d'obtenir des résultats dans la journée ou la demi-journée.

On parle de développement durable ; il va falloir aussi que l'on parle de financement durable, qui doit accompagner ce processus. Il faudra être en mesure de suivre les objectifs que l'on s'est fixés.

Didier BOROTRA

Monsieur le Maire, je suis partisan d'une coopération avec l'ANEL. Il faut faire attention à ce que notre langage soit identique sur les intérêts essentiels des communes touristiques du littoral. Je pense que c'est une bonne chose qu'il y ait une vision globale des problèmes du littoral.

Je ne compte pas parler longuement du sujet de la qualité des eaux de baignade. Notre Association, en liaison avec la vôtre, a plaidé pour un changement de la position de l'Etat ; nous l'avons obtenu.

A l'issue de la publication du rapport interministériel, il apparaît que le pavillon bleu doit se repositionner comme un éco-label. Je conteste l'interprétation qui est faite de l'octroi ou non du pavillon bleu. C'est une responsabilité du Maire que d'ouvrir ou d'interdire la baignade. Cette responsabilité peut être pénale, si un Maire autorise la baignade alors qu'il sait que les eaux sont polluées. Sa responsabilité personnelle est engagée. Il faut donc doter le Maire de moyens adaptés pour prendre la décision qu'il convient. En l'état actuel des choses, nous pratiquons le principe de précaution : nous fermons les plages par anticipation sur les résultats. Cela entraîne parfois une fermeture inutile des plages, ce qui n'est pas bon pour l'image de la station. Il est donc important d'avoir une réponse en continu sur les analyses concernant la pollution bactériologique.

A l'heure actuelle, les contrôles sur l'eau potable sont de la responsabilité régionale de l'Etat. Les gestionnaires de réseaux d'eau potable ne peuvent cependant pas s'en tenir à ces contrôles, et ont donc mis en place un système de contrôle permanent. Nous pensons qu'il est possible d'effectuer la même chose pour les eaux de baignade. Une étude lourde est en cours avec l'un des gestionnaires, afin d'arriver à des systèmes de contrôle permanent permettant au Maire d'assumer sa responsabilité. Pour l'instant, les analyses réalisées ne peuvent donner de certitudes. On les interprète de manière restrictive. Nous souhaiterions que cette interprétation soit la plus objective possible ; c'est une démarche scientifique. En raison du coût, ces résultats seront d'abord utilisés par les grandes stations, puis seront généralisés à travers des démarches de partenariat associant le Conseil Régional et Général au financement.

Noël LE QUERE, Président de la Fédération Nationale des Professions Hôtelières Saisonnières (FNPHS)

Je souhaiterais vous remercier, car j'ai apprécié votre position sur trois dossiers notamment, celui du calendrier scolaire, celui du logement des saisonniers et celui des échanges entre stations. Je peux citer Auray, jumelée avec les Alpes, la région de Quimper qui échange avec les Alpes également. Votre suggestion de créer une commission dans ce sens est à mon avis très intéressante.



Marc FRANCINA

Tant que la loi sur les baux commerciaux de 1948 n'aura pas changé, les collectivités locales auront des difficultés à trouver un système permettant de résoudre les problèmes du logement des saisonniers. Nous avons mis en place un système à Morzine, où la commune a racheté un ancien hôtel dont les chambres sont louées par les restaurateurs et hôteliers. Nous sommes obligés de mentionner ce logement dans le contrat de travail pour être assuré qu'il sera rendu, mais se pose le problème des avantages en nature. On n'a pas trouvé la solution idéale pour le logement saisonnier. Il reste une solution avec la création d'une SEM (société d'économie mixte), mais ce n'est pas toujours bien accepté par la collectivité.

Philippe MOST

Afin de trouver des solutions pour la saison touristique suivante, je vous propose une rencontre sur ce thème dans la deuxième semaine de septembre : Comment gérer nos saisonniers, en associant des représentants de la montagne, du littoral et des communes rurales ?



Xavier CHARPE, Maire de Saint Christophe en Oisans, administrateur du Parc des Ecrins, Président de l'Association des élus du Parc

J'ai apprécié l'observation sur le financement durable. Les servitudes et contraintes qui pèsent sur les communes devraient être accompagnées de compensations. Je demanderai aux parlementaires d'appuyer le rapport de leur collègue Girard qui constatait que la politique des parcs nationaux est pour l'instant bloquée. Les communes qui hébergent un parc national sont souvent en grande difficulté, et il serait normal de proposer des compensations.

Didier BOROTRA

La dépense publique doit être maîtrisée. Cela a conduit la France à avoir les prélèvements obligatoires les plus élevés parmi les pays industrialisés, ce qui altère notre compétitivité. Aujourd'hui, compte tenu du déficit du budget de

l'Etat, le montant des prélèvements obligatoires représente 55 % du produit intérieur brut. Il faut mettre un terme à cette dérive, ou nous conduirons notre pays à un décrochage par rapport à ses principaux concurrents. Nous devons définir des priorités, mais je souligne qu'il n'y a pas à espérer de nouveaux transferts de ressources de la part de l'Etat. Cela ne veut pas dire que le problème du développement durable ne doit pas être une des priorités de la politique nationale. Si l'on décide d'intervenir dans ce domaine, il faudra alléger nos dépenses dans d'autres.

Xavier CHARPE

Président, on ne peut pas à la fois imposer aux communes des contraintes fortes au niveau de la solidarité nationale, les priver de ressources dont elles pourraient disposer et leur dire " débrouillez vous toutes seules ". En France, des communes donnent 88 % de leur territoire à un parc national. Ces communes sont en train de mourir. Au nom de la solidarité, on ne peut pas laisser faire cela.

Didier BOROTRA

Je suis sensible à votre argument. C'est la même chose dans l'application de la loi sur le littoral, puisque des communes sont quasiment frappées d'interdiction de développement. Ce sont les communes voisines, qui ont le droit de se développer, qui reçoivent les ressources. Cela pose la question de la péréquation, c'est-à-dire celle de la redistribution. Il n'est pas possible que certains perçoivent des ressources, et d'autres pas. Je suis sur ce plan d'accord avec vous. Mais globalement, les communes n'auront pas plus de ressources que celles qu'elles créent

elles-mêmes ou leurs dotações de l'Etat actuelles.

Jacques PORCQ, Maire de Cabourg

Je souhaiterais vous poser deux questions. Qu'en est-il des nouvelles classifications de nos stations, et du statut des personnels saisonniers de nos casinos, en particulier des croupiers ?

Didier BOROTRA

Nous sommes 510 stations classées. Nous demandons une modification des règles. Il a été annoncé par le Premier Ministre, dans le cadre de la décentralisation, que le classement serait géré au niveau des régions. Les principes de classement doivent être les mêmes au niveau national. Nous souhaitons qu'une commission nationale donne son avis pour obtenir une lecture uniforme des critères de classement, avec pour conséquence que certaines stations soient classées, et d'autres déclassées. Cette affaire n'est pas réglée. Un travail est également accompli actuellement au sein du Ministère du Tourisme pour définir de nouveaux critères. Nous ferons en sorte que les critères soient nationaux.



Philippe MOST

A ma connaissance, rien n'a évolué récemment au niveau des personnels des casinos. C'est d'abord un problème personnel aux casinotiers.

Philippe SUEUR, Maire d'Enghien

Certains d'entre nous ont participé à un groupe de travail pour faire évoluer certaines règles sur le fonctionnement des casinos. C'était une préoccupation des saisonniers notamment, au niveau de la durée de leur agrément. Il a été arrêté que les procédures seraient simplifiées, le Préfet autorisant sous condition résolatoire (le Ministre pourrait ne pas accorder cette autorisation). Nous avons beaucoup avancé. Le groupe de travail s'est également penché sur l'agrément des membres du comité de direction, qui sont agréés par casino, et dont l'agrément pourrait être étendu au niveau national.

Rachel POUJOL, représentant Jacques Godfrain, Député-Maire de Millau

Je souhaitais revenir sur la réforme des stations classées, car nous avons initié le classement de la ville en station touristique et climatique. Comment s'effectuera la passation de dossier entre le Ministère actuellement concerné et notre région, une fois la réforme enclenchée ?

Didier BOROTRA

Madame Leduc fera le point sur votre dossier spécifique. Pour l'instant, la loi n'est pas votée. La procédure de classement est complexe. Il a fallu à certaines stations quinze ans pour être classées. On peut espérer d'une instruction au niveau régional des décisions plus rapides, mais cela comporte le risque de perte d'homogénéité. Il ne faut pas que les avantages que comporte le fait d'être classé soient donnés à ceux qui ne le méritent pas. La station classée doit assumer sa place et son rôle.

Philippe MOST

Quand on sait qu'une station comme Saint-Tropez n'est toujours pas classée station balnéaire, on peut mesurer la difficulté existante dans la poursuite des dossiers administratifs.



André FAUVEL, Maire d'Houlgate

Ma première question porte sur la situation des surveillants de plage. Lorsque la surveillance est assurée par les services de pompiers, la commune obtient une exonération, d'où une inégalité entre les communes.

Je m'interroge par ailleurs sur les mobil homes par rapport au droit de l'urbanisme.

Didier BOROTRA

Concernant votre intervention sur la surveillance des plages, nous avons saisi les Ministres concernés, et nous espérons obtenir une harmonisation et un traitement cohérent.

Le sénateur Hérisson est également intéressé par la question des mobil homes. Cela devrait avoir une traduction dans le droit de l'urbanisme. Une réunion est organisée par le cabinet du Ministre du Tourisme au mois de juillet .

Madame Leduc vous conseille de lui faire parvenir votre dossier.

Je vais soumettre au vote de l'assemblée l'approbation du Rapport moral.

Approbation du Rapport Moral

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Didier BOROTRA

Après avoir écouté Monsieur Francina pour la présentation du rapport financier, nous donnerons la parole à Monsieur le Commissaire aux Comptes, puis nous ferons voter ce rapport, avant de céder la place à la table ronde de ce matin.

Rapport financier Budgets 2002 & 2003

Rapport financier

Marc FRANCINA
Député-Maire d'Evian, Trésorier de l'Association



I. Exécution du budget 2002

1. Recettes

En ce qui concerne les recettes effectives de cotisations, l'Association a encaissé 396 196 euros, soit 2 598 875 francs. Les cotisations impayées, qui s'élèvent à 38 804 euros (254 537 francs), concernent 100 communes sur 1 100. Cela correspond à peu près au déficit que nous avions ; nous avons dû prélever les sommes nécessaires sur les réserves de l'Association. Les dépenses effectives des exercices de 2002 ont été inférieures, passant de 534 901 euros à 492 684 euros.

Les participations pour l'Assemblée Générale du 27 septembre 2002 s'élèvent à 42 315 euros, soit 277 568 francs.

Le total des recettes effectives de l'exercice, y compris les produits financiers, atteint donc la somme de 457 852 euros (3 003 312 francs).

La somme de 9 147 euros (60 000 francs) correspond au concours "Prix Initiatives 2003" et provient de nos partenariats avec DEXIA-CLF et Primagaz. Elle est reversée par l'Association aux communes gagnantes.

2. Dépenses

Les dépenses effectives de l'exercice sont inférieures au montant prévu de 534 901 euros (3 508 720 francs), puisqu'elles s'élèvent en fait à 492 684 euros (3 231 795 francs).

Les frais de personnel représentent moins de la moitié des dépenses.

Pour faire face aux dépenses, une somme de 34 832 euros (228 483 francs) a été prélevée sur les réserves de l'Association.

3. Différence recettes / dépenses

Il convient de noter que l'Association a pour seule ressource les cotisations.

Cette année, pour la sixième fois, l'Association a tenu un stand au Congrès des Maires de France et a organisé à cette occasion des animations dont le coût s'élève à 48 791 euros (320 048 francs).

L'Association a augmenté le nombre d'envois de courriers, circulaires et documents à ses adhérents.

II. Prévisions budgétaires 2003

1. Poursuite des activités de l'Association en 2003

La défense et la promotion des intérêts des communes touristiques auprès des pouvoirs publics touchent de

nombreux domaines et sujets : la DGF, la dotation touristique, la fiscalité, le calendrier scolaire, la réforme des stations classées, la réhabilitation de l'immobilier touristique, l'accueil des enfants et des familles...

Les dossiers et les informations utiles aux membres seront diffusés par le bulletin et par des envois séparés.

2. Prévisions de recettes

Pour 2003, la proposition d'augmentation (1 %) des cotisations faite par le Trésorier a été acceptée par les membres du Bureau.

Aux cotisations, il convient d'ajouter les produits financiers résultant de placements des fonds de l'Association. Il est possible de prévoir de manière raisonnable des recettes d'environ 6 000 euros (39 357 francs).

Le montant total prévisionnel des recettes pour l'année 2003 est donc de 459 843 euros (3 016 372 francs).

3. Prévisions de dépenses

Le poste communication est en légère augmentation en raison de la tenue plus régulière de conférences de presse.

La ligne Réception Assemblée Générale est diminuée du fait de sa tenue à Paris.

Les prévisions de dépenses pour 2003 sont de 498 543 euros (3 270 227 francs).

Certification et Approbation des Comptes

Le Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur le contrôle des comptes annuels de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Elles requièrent la mise en œuvre de diligence, permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner par sondage les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes, et à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Didier BOROTRA

Merci Monsieur le Commissaire aux Comptes pour votre présentation.

Monsieur le Trésorier, vous avez été complet. Je vais donc soumettre l'approbation du rapport financier et des comptes au vote de l'assemblée.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Je vous félicite, Monsieur le Rapporteur. Vous souhaitiez parler des prévisions budgétaires pour l'année 2003.

Marc FRANCINA

Concernant les prévisions budgétaires, nous allons repartir sur la base de 459 843 euros. Puisque nous sommes réunis en Assemblée générale, peut-être pourrions-nous voter une petite augmentation des cotisations, qui ne dépasserait pas 2,40 %. Il faudrait également conforter nos partenariats financiers avec Dexia et Primagaz, le Ministère du Tourisme, la Caisse des Dépôts, et trouver de nouveaux partenaires susceptibles d'être intéressés par notre Association.

Didier BOROTRA

Je voudrais remercier les représentants de Dexia qui sont présents ici. Le partenariat que nous avons avec eux est particulièrement intéressant, car ce n'est pas seulement une question d'argent, mais il y a aussi des sujets que nous pouvons traiter ensemble dans l'intérêt des communes. Dexia est un prestataire de services, mais également un partenaire de la plupart des communes de France. A ce titre, des discussions ont porté sur la possibilité de réaliser des études en commun afin d'aider les Maires dans leurs décisions et dans leur gestion, et l'Association dans ses relations avec le Ministère des Finances, la Direction générale des Collectivités locales du Ministère de l'Intérieur ou du Tourisme.

Je tiens à vous exprimer nos remerciements et notre reconnaissance.

Je propose de voter l'augmentation de 2,40 %.

L'augmentation est votée.

Evolution des finances locales pour les communes touristiques

I. Table ronde : Le contexte spécifique des communes touristiques

Participant à la table ronde :

Didier BOROTRA, *Président de l'Association et Sénateur Maire de Biarritz*

Jean-Michel COUVE, *Député-Maire de Saint Tropez*

Sylvain DENOYELE, *Maire de Nonsard-Lamarche*

Michel LEJEUNE, *Député-Maire de Forges-les-Eaux*

Jean-Henri MIR, *Maire de Saint-Lary-Soulan*

Didier BOROTRA

Permettez-moi d'expliquer en quelques mots les raisons de cette table ronde. Nous demandons aux Maires de venir ici nous parler du problème des finances locales, en profitant de leur grande expérience en la matière. Je rappelle qu'un grand rendez-vous sur la réforme des finances locales aura lieu en 2004. J'ai l'impression qu'il nécessite la concertation avec les élus locaux et les parlementaires.

Jean-Michel COUVE

Notre notoriété constitue une chance extraordinaire, et nous en sommes tous conscients. Mais cela entraîne également un certain nombre de problèmes en termes d'image, pas toujours conforme avec celle que nous voudrions obtenir, et en termes sociologique et de gestion. L'analyse de ce qui se passe chez nous peut nous fournir des éclairages et nourrir le débat. La commune de Saint-Tropez, couvrant 1 100 hectares, est très petite. La totalité de ce territoire est quasiment urbanisée, ce qui

entraîne des problèmes de logements entre la pression foncière et la protection du territoire. Le logement des actifs est pour nous un problème crucial, et nous voyons d'ailleurs fuir progressivement la population locale. 5 500 habitants ont été recensés en 1999. Nous sommes en fait un village, bien que beaucoup de nos résidents qui passent au moins sept mois sur notre territoire ont été recensés ailleurs. Cela implique un manque à gagner au niveau des dotations. Au cours des vingt dernières années, les résidences principales n'ont augmenté que de 2 %. Dans le même temps, les résidences secondaires ont progressé de près de 30 %. Ainsi, beaucoup de résidences principales sont devenues des résidences secondaires. C'est une modification de la sociologie de Saint-Tropez.

C'est également un fort bassin d'emploi, regroupant 1 600 établissements. La population tropézienne comprend 2 650 actifs pour 4 329 emplois recensés en saison. Notre bassin est donc très attractif, au niveau du pays environnant. Des communes comme Saint-Tropez doivent être considérées comme des pôles touristiques moteurs. Pourtant, le taux de chômage atteint 14 %, en raison de la saisonnalité. Il existe une inadéquation entre



l'offre et la demande, mais aussi une partie de chômage d'opportunité, tenant essentiellement à la saisonnalité. Les activités sont essentiellement tournées vers le tourisme. Si l'on prend en compte l'ensemble des hôtels restaurants, les cafetiers et les commerces, on arrive à 75 % de l'activité de la commune. Si on y ajoute les services, on atteint 92 %. C'est une orientation trop monovalente. Cette activité est également trop saisonnière. L'amortissement des équipements n'en est que plus difficile. Nous connaissons des surcoûts de fonctionnement liés à la fréquentation de l'été, que ce soit en termes de sécurité, de propreté, d'hygiène, d'assainissement... Nous subissons donc non seulement des pénalités économiques et financières, mais également un impact en termes de résidents. L'âme du village a tendance à se dissiper.

Pour 2001, les dépenses consolidées se sont élevées à 220 millions de francs. Les recettes du budget communal se sont élevées à 150 millions de francs. Les impôts rapportent 38 millions de francs, les droits de place et de stationnement 26 millions de francs, mais les dotations de l'Etat ne rapportent que 22 millions de francs, ce qui ne correspond plus qu'à 15 % des recettes. Pour 2002, les dotations n'ont augmenté que de 1,15 %, soit exactement la moitié du taux de l'inflation. C'est une tendance lourde, qui nous conduit à l'intercommunalité. La part des recettes fiscales est relativement faible par rapport aux recettes, liées à notre activité dépendante de la situation nationale et internationale. Il suffit d'une année avec moins d'ensoleillement ou une crise monétaire pour que nous soyons dans une situation délicate. Il faut aussi tenir compte d'une part non négligeable d'économie souterraine ; nous avions découvert à Saint-Tropez 900 logements déclarés vacants l'été. Enfin, lorsque l'on ramène nos produits sur nos charges, notre dette au nombre d'habitants recensés, on aboutit à des critiques acerbes que nous ne méritons pas.

Seule la lutte contre l'hyper saisonnalité peut nous amener à moyen-long terme à sortir d'un risque d'impasse. Nous avons lancé en 1997 une opération Var Hiver, et l'opération Saint-Tropez en Hiver. De 1999 à 2002, l'augmentation de l'effectif salarié en hiver est de 30 % sur trois ans. On ne décrète pas bien sûr que les visiteurs vont venir d'un coup et que les professionnels vont ouvrir leurs commerces. C'est tout un travail de conception, de concertation, de conviction pour progressivement obtenir une sortie de l'hyper saisonnalité. La deuxième piste est l'intégration de l'intercommunalité, qui permet de renforcer les moyens.

Quel peut être le soutien des autres collectivités et de l'Etat ? Deux réformes sont en cours. Nous sommes en train de " digérer " celle sur l'intercommunalité. La réforme des finances locales prévue pour 2004 n'est toujours pas très claire. Il faudra faire très attention à l'exigence quant à la typologie des communes que nous voulons classer. Au fond, le plus important réside dans la reconnaissance du caractère de pôle moteur du tourisme. Cela peut être valable pour une commune, pour une intercommunalité ou un site. A partir du moment où une commune est un pôle moteur, on reconnaît que cette commune attire et fait venir des étrangers. Dans ce contexte de rayonnement des richesses sur tout un territoire, elle doit être aidée. Que va devenir la dotation touristique ? La décentralisation soulève aussi beaucoup de questions. L'Etat va-t-il garder un rôle dans l'élaboration d'une véritable politique du tourisme ? Quelle va être la teneur de la relation entre la région et les départements ? Les communes reconnues comme touristiques pourront-elles accéder à ces fameux contrats de pôle ou de station ?

Enfin, un immense chantier se présente. On n'est pas vraiment sûr de la précision du chiffre de 76 millions d'étrangers. Chacun de ces étrangers va dépenser son premier euro grâce au travail que les communes touristiques ont réalisé pour les attirer. Il doit à mon sens y avoir un retour, même si nous savons que les moyens en finances publiques seront de plus en plus limités.

Didier BOROTRA

Je souhaiterais faire un petit commentaire sur ce problème des ratios. Cela commande des répartitions de dotations de l'Etat, et alimente des polémiques souvent ridicules. Les communes touristiques ne sont pas appréciées pour ce qu'elles sont, pour leurs capacités d'hébergement. Une réflexion a d'ailleurs été entreprise avec Dexia, pour que la notion de population DGF (dotation globale de fonctionnement) qui commande la répartition des dotations de l'Etat - une personne par résidence secondaire - soit élargie. Elle doit être intégrée dans le calcul du ratio. Nous

bénéficiations de dotations de l'Etat en fonction de l'intégration des résidences secondaires dans la population, mais les ratios calculés par les préfectures ne tiennent pas compte de la réalité spécifique des communes touristiques.

Nous aurons l'occasion tout à l'heure d'aborder les sujets développés, comme le décalage des recettes des collectivités locales, et en particulier des communes. Le thème de pôle de compétitivité semble être un des axes majeurs d'intervention de la DATAR sur les problèmes du développement touristique.



Sylvain DENOYELLE

Après Saint-Tropez que tout le monde connaît, je vous propose un voyage de 800 kilomètres au nord est, dans la Meuse. La commune de Nonsard est située au cœur du Parc régional de Lorraine, à mi-chemin entre Paris et Strasbourg, au milieu d'un triangle constitué par les villes de Metz, Nancy et Verdun. C'est un village d'une centaine d'habitants, sur lequel est implantée une base de loisirs de 1 100 hectares autour du lac de Madine. La base accueille environ 350 000 personnes par an, venant profiter du golf, de la voile, de son port de plaisance, des campings, de son centre équestre, et de toutes les animations régionales et internationales. Différentes animations ont été proposées au cours de ces dernières années, à l'image du tour de France cycliste. Cette base est gérée par un syndicat mixte, constitué par la région Lorraine, le département de la

Meuse, les villes de Metz et Nancy et la commune riveraine. C'est un cadre idéal pour les vacances, et un cadre de vie exceptionnel. Il n'y a pas d'accès payant sur la base. Nous connaissons des difficultés liées au stationnement et à la circulation. Le manque de services administratifs nous pénalise également ; cela a été évoqué lors de la dernière réunion de la commission des villages touristiques le 8 avril avec le député Yves Censi. On constate une évolution intéressante : les résidences secondaires ont tendance à devenir des résidences principales.

Comme les autres communes touristiques, Nonsard investit davantage que les autres communes. Je peux citer l'aménagement de la place de l'église, la toiture de l'église, l'enfouissement des réseaux sur toute la commune qui viennent de se terminer. L'enfouissement des réseaux est malheureusement considéré comme un luxe, mais le recours aux fonds européens devrait permettre de financer les opérations. Enfin, une étude de faisabilité est en cours pour la viabilisation d'une parcelle de cinq hectares à construire. Tous ces travaux sont inscrits au budget 2003. Le total représente environ 900 000 euros. La taxe de séjour est de 5 200 euros, et la DGF atteint 30 000 euros, dont 55 % sont constitués par la dotation touristique, alors qu'elle ne représente que 1 % de la DGF totale.

L'évolution des finances publiques en milieu rural nécessite quelques commentaires. L'assiette de la taxe de séjour et son recouvrement doivent être affinés. L'application de la loi littoral ne devrait pas être systématique sur les lacs, en fonction de leurs spécificités. Il convient également de mentionner les difficultés pour le financement de certains dossiers spécifiques à une commune touristique, mais qui ne sont pas considérés comme une priorité dans les partenariats que nous avons avec le département et la région. La DGF représente 16 à 17 % du produit de la TVA perçu par l'Etat. Elle est constituée d'une dotation forfaitaire comprenant les anciens concours particuliers, dont la dotation touristique, et d'une dotation d'aménagement. On attribue la DGF en fonction de la population DGF. C'est la population totale à laquelle on ajoute un habitant par résidence secondaire ; on peut penser qu'il y a davantage de résidences secondaires dans le sud de la France que dans le nord. Par conséquent, la dotation devrait suivre cette logique. On considère le ratio DGF par habitant sans tenir compte de la superficie du territoire. Il conviendrait donc de tenir compte du ratio DGF par kilomètre carré, car on parle bien d'aménagement du territoire.

Enfin, les EPCI, Etablissement public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, joueront un rôle incontestable dans le développement du tourisme en milieu rural. Leur DGF devrait davantage tenir compte du CIF, coefficient d'intégration fiscale qui traduit le transfert de compétences et la solidarité. Les communautés de communes ont besoin de souplesse tant dans leur gestion administrative que dans leur gestion financière. Prenons l'exemple de la voirie. Elle constitue une des raisons d'être de l'intercommunalité. Si les travaux d'entretien peuvent être mutualisés, le montant des travaux d'investissement ne peut être intégré dans les budgets intercommunaux. L'administration ne permet pas de dissocier les deux. En conséquence, soit la structure réalisera les travaux et l'entretien avec une répartition entre communes très difficile à effectuer, soit la voirie revient directement aux communes, ce qui nous ferait revenir 40 ans en arrière, alors qu'il suffirait d'autoriser les communes à participer financièrement au fonctionnement des communautés de communes. La législation a fait fausse route en privilégiant le milieu urbain à travers les lois SRU et la TPU (taxe professionnelle unique). Il ne faut pas se focaliser sur la TPU, même si l'on considère que la moitié de la population française est sous ce régime, car l'autre moitié ne pourra pas en bénéficier. 30 millions des habitants sous le régime de la TPU vivent en zone urbaine, car 60 % des EPCI ont moins de 10 000 habitants, et la structure d'un EPCI type est de dix communes pour 8 000 habitants. L'activité économique d'un tel secteur ne sera pas suffisante pour asseoir la fiscalité de la structure.

En conclusion, ces quelques points revus faciliteront la tâche des élus qui occupent le plus beau mandat, celui d'une commune touristique. Aujourd'hui, quand la population semble privilégier son cadre et ses conditions de vie pour organiser sa vie plutôt que de la subir, les communes touristiques ont déjà une longueur d'avance.

Didier BOROTRA

Monsieur le Maire, je vous confirme que le tourisme rural existe. Par moment, il est bon de le rappeler, car les problématiques ne sont pas nécessairement les mêmes que celles des grandes stations. Une des possibilités de développement dans les années qui viennent se trouve dans le tourisme rural. Je vous mets simplement en garde contre le problème de la redistribution des fonds communautaires. Avec l'entrée des nouveaux pays dans l'Union européenne, nous allons assister à une redistribution des fonds communautaires comme le FEDER, ce qui ne va pas faciliter le financement de l'activité touristique.



Michel LEJEUNE

Je voudrais brièvement vous présenter la ville dont je suis Maire. Forges-les-Eaux se situe en Seine-Maritime, à 115 kilomètres de Paris, dans une région très verte et assez loin de la mer. Forges-les-Eaux est une station thermale dont l'eau est riche en fer et permet de combattre l'anémie. Aujourd'hui, la balnéothérapie est assurée par le Club Med. Notre commune possède un casino, un VVF, et a d'autres attraits touristiques. Le budget de la commune est de 65 millions de francs. Sur ces 10 millions d'euros, nous sommes très dépendants du casino, puisque 45 % de nos recettes proviennent de la taxe sur le casino. Nous avons une DGF de 776 954 euros qui correspond à 7,5 % du budget de la commune. Nous avons une dotation touristique de 49 884 euros, comprise dans le montant de la DGF que je viens de vous donner. Vous comprenez donc tout l'intérêt que notre commune porte à l'activité touristique, essentielle pour l'emploi (qualifié et non qualifié, induit par les restaurants et les autres structures). Cette valeur ajoutée est importante pour l'Etat, la région, le département et la commune.

Nous avons aménagé un lac et créé un centre de congrès, un office du tourisme, un cinéma, une piscine couverte et chauffée, des musées, des gîtes, des campings, une aire de camping car. Tous ces investissements sont à terme des frais de fonctionnement supplémentaires pour l'animation, l'entretien, et l'emploi du personnel permettant de faire fonctionner toutes ces structures. Cela doit être prévu dans les budgets municipaux.

Une ville touristique comme la nôtre implique également que l'on organise beaucoup de manifestations diverses (fête du cheval, fête des montgolfières, juillet en fête, fêtes médiévales, des concerts de renom, le festival de la magie...). Il faut beaucoup communiquer lorsque l'on est une petite station. Cela suppose des frais dans les médias, des mailings, de l'affichage, et une action dynamique et positive.

L'activité dynamique doit obligatoirement être doublée d'une activité de qualité. On ne peut pas faire du tourisme sans la qualité qui se reflète dans les locaux, dans l'accueil et dans les actions que nous menons. Toutes les recettes supplémentaires que nous générerons sont indispensables. Nous avons à faire la démonstration qu'elles sont utiles pour la région, le département et le pôle touristique. Nous suscitons des jalousies, et je crois qu'il faut bien expliquer à nos collègues ce qu'il en est. Si nous avons la chance d'avoir ces recettes, nous avons aussi l'obligation d'avoir des dépenses bien supérieures aux leurs. On ne peut pas faire de tourisme dans une ville sale, non fleurie, et où il n'est pas possible d'accueillir un casino par exemple.

Une réforme des recettes des communes est en cours. Le système fiscal doit s'adapter en permanence aux modifications de la vie. Sur la taxe de séjour, nous pouvons certainement intervenir, en tant que parlementaires. Elle est difficile à percevoir et à apprêhender pour nos communes, car seulement déclarative. Concernant la dotation touristique, il faut veiller à ce que l'on ne nous retire pas trop de moyens. C'est une réflexion, une concertation avec vous tous, partenaires de notre Association, ministères et administration. Toutes les décisions prises ne devront avoir qu'une seule finalité : permettre à nos villes touristiques d'être animées et prospères. La prospérité de nos communes a pour corollaire le maintien ou la création de nouveaux emplois.

Didier BOROTRA

On s'aperçoit à travers ces exposés qu'il existe plusieurs approches du tourisme. Notre Association regroupe d'ailleurs des communes diverses aux activités très différentes, et dont les problèmes divergent. Concernant la réforme de la dotation de l'Etat qui devrait intervenir en 2004, le problème n'est pas seulement celui de la reconnaissance de la spécificité de tel type de commune. Par contre, la péréquation que la réforme souhaitait introduire a implosé. La DSU et la DSR, qui étaient les moyens de la péréquation pour redistribuer, ont cédé le pas, au profit du système de la part forfaitaire de la DGF qui représente plus de 80 % des dotations distribuées. Plus l'intercommunalité s'est développée, plus les sommes distribuées ont été importantes, et moins les sommes restant à distribuer l'étaient. Nous sommes donc dans la nécessité de réfléchir à une redistribution. Cette redistribution va toucher la part forfaitaire, c'est-à-dire la seule recette garantie des communes.

Jean-Henri MIR

En tant que Trésorier de l'Association des Maires de Stations de Montagne, je souhaiterais tout d'abord dire que le combat pour la dotation touristique est très important. Il convient de témoigner à la lumière d'exemples concrets tout ce qu'elle nous a apporté. Les stations de montagne ont la particularité d'avoir été à l'origine du développement local à partir de très petites communes. Si ces dotations n'avaient pas existé lors des efforts réalisés pour obtenir le classement, la plupart des stations de moyenne montagne n'existeraient pas aujourd'hui. Je ne vais pas développer ce que sont les charges touristiques de fonctionnement ; on retrouve les mêmes problèmes que les stations du littoral. La particularité des stations de montagne est d'avoir été en permanence des opérateurs du développement local. Les investisseurs au niveau des remontées mécaniques n'ont été pratiquement que les collectivités. Il est important de mener une politique de diversification, afin de pouvoir développer un tourisme à l'année. Certaines stations de montagne ont la chance d'avoir cette double activité en été et en hiver,

autour d'activités thermales et des sports d'hiver. Le développement local autour de pôles touristiques existe concrètement. Dans un marché très concurrentiel, les stations doivent renouveler leurs installations et recommencer les cycles d'investissement pour avoir une offre-produit qui correspond à la clientèle.

La station de Saint-Lary-Soulan est située dans les Pyrénées Centrales, près de Lourdes. C'est une commune de 1 000 habitants, avec 23 000 lits, et s'étend sur 10 000 hectares, dont 90 % sont concernés par Natura 2000. Au-delà des avantages que cela nous apporte, nous devons aussi faire face à beaucoup de contraintes. L'avenir de la DGF va peser sur le futur de notre station, puisqu'en 2001, sa valeur a atteint deux millions d'euros, dont 61 % proviennent de la dotation touristique. La DGF représente 25 % des recettes de fonctionnement de la commune, la dotation touristique 15 %. Il n'y a pas d'autres ressources que l'agriculture et le tourisme. En raison de la fiscalité très importante, la marge de manœuvre de ces communes est faible. La fiscalité de ma commune représente 47 % des recettes de fonctionnement. Les taux d'endettement sont parfois à la limite, notamment lors des années à l'enneigement insuffisant. Aujourd'hui, nous sommes inquiets quant aux réformes à venir, surtout si la dotation touristique devait baisser. La difficulté du recouvrement transforme le Maire en collecteur d'impôts, ce qu'il refuse de faire en général.

Les stations de montagne sont confrontées au problème des saisonniers, mais dans la mesure où l'on s'inscrit dans un développement local, on a expérimenté un certain nombre de dispositifs locaux qui s'intéressent à l'accueil des saisonniers et à la pluriactivité. Cela permet de fixer des populations sur ces sites touristiques. Nous avons obtenu un certain nombre de résultats.

Avec cinq massifs en France, la montagne est très diverse, mais les problématiques sont assez identiques, dans la mesure où toutes les stations mènent une politique de diversification.

Didier BOROTRA

Je vous remercie pour cet échange, qui illustre la diversité des situations de nos communes et de leurs orientations touristiques.

Nous allons provoquer une réunion des parlementaires particulièrement engagés sur les questions touristiques, pour parler du problème des ressources. Personnellement, je plaide pour l'instauration d'une taxe touristique à l'initiative des communes. La réforme des finances locales prendra en compte inéluctablement une orientation typologique. Il faudra faire reconnaître le caractère particulier des budgets des communes touristiques et classées.

Monsieur Bruno FARENIAUX, Directeur du Tourisme, devait présenter une étude sur les investissements touristiques pilotée par la Direction du Tourisme. Etant empêché à la dernière minute, il a été décidé, que les adhérents intéressés pouvaient se procurer un exemplaire de l'étude par mail auprès de notre Association ou auprès de Monsieur Noël LE SCOUARNEC, chef du bureau de la stratégie - Direction du Tourisme - 2, rue Linois 75015 PARIS Tel : 01 44 37 37 26

Je vais maintenant proposer à Monsieur Dominique Hoorens, Directeur des études - DEXIA Crédit Local - de venir nous parler des finances des communes, sous l'angle d'un grand prestataire de services, d'un grand banquier et partenaire.



II. Evolution et perspectives des finances dans les communes

Dominique HOORENS, Directeur des études DEXIA Crédit Local

Je suis très heureux de pouvoir participer à vos échanges, et je suis très sensible à la marque de confiance que vous témoignez à notre établissement. Je vais laisser de côté le texte structuré que j'avais préparé, et je vais en venir directement à trois remarques qui me font réagir : les ratios, le panorama de la réforme des finances locales, et je conclurai par une bonne nouvelle.

Concernant les ratios, nous savons tous qu'ils n'ont pas de sens pour des collectivités comme les vôtres. Les budgets des communes touristiques sont au minimum supérieurs de 50 % aux communes non touristiques. Vous exercez des services beaucoup plus importants. Malheureusement, ces ratios existent, et il faut savoir en tenir compte. Il faudrait travailler sur leur mode de calcul, ou peut-être sur la manière d'orienter leur analyse. Le sujet à étudier est celui de la notion de population. Au travers de notre partenariat, Monsieur le Président, je vous propose que nous nous focalisions sur cette notion de population. Ce sera utile dans le panorama de la réforme des finances locales. Un certain nombre de critères reposent toujours sur cette notion d'habitants, ce qui souligne la nécessité de travailler sur le contenu des ratios. Quelle population prendre en compte pour vos communes ?

Les ratios structurels (ratios d'endettement, poids de l'annuité dans le budget, l'encours ramené au budget...) posent un peu moins de problèmes. En gommant un effet de taille, ces ratios sont comme ceux des autres communes. Globalement en France, le secteur local et les communes sont en bonne santé. Cela masque

cependant de très fortes disparités. Un certain nombre de communes touristiques rencontrent des problèmes spécifiques et peuvent avoir des budgets plus ou moins tendus. La santé financière n'est jamais acquise. Nous sommes le partenaire sur le long terme des collectivités.



Nous sommes dans une période d'incertitudes. Que sera la réforme de la fiscalité locale, de la dotation ou des concours financiers de l'Etat ? C'est donc une période où l'on peut agir, être actif et se poser des questions, mais cela se traduit aussi par des inquiétudes. A court terme, nous avons conscience qu'il n'y aura pas d'effort financier de l'Etat envers le secteur local. Par ailleurs, les réformes qui sont déjà intervenues n'ont pas toujours été très agréables pour les communes. Très souvent, l'inquiétude se traduit par un repli sur soi, et par une volonté de moins investir. Or, c'est maintenant que l'on prépare vos activités de demain et que l'on agit sur votre attractivité future.

J'en viens à la bonne nouvelle qui réside dans une situation exceptionnelle, que l'on n'avait pas rencontrée depuis 150 ans au niveau des taux d'intérêt. Actuellement, à 15 ans, les taux d'intérêt en taux fixes sont à 4 %. C'est un élément de stratégie financière. Les taux s'élevaient à 10 % dans les années 90 et à 15 % au début des années 80. Pourquoi est-ce un élément stratégique ? Lorsque vous investissez, vous regardez quelles seront vos ressources futures pour rembourser cet investissement. Avec le niveau actuel des taux d'intérêt, vous pouvez emprunter 50 % de plus qu'au début des années 90. Les financements à 40 ou 50 ans n'existaient pas il y a seulement dix ans.

Didier BOROTRA

Vous présentez très bien votre activité. Ce message implique des réflexions pour les uns et les autres. Ce sont des éléments qui sont très importants pour la décision des Maires. Chacun sait que la sortie de crise se prépare pendant la crise. Or, c'est assez rare de connaître des taux d'intérêts aussi faibles. On peut également emprunter sur des périodes beaucoup plus longues, ce qui conduit à une redéfinition de la stratégie budgétaire. Je suis très intéressé par le partenariat que nous allons mener ensemble.

Gérard SIMON, Maire de Saint-Nectaire

Saint-Nectaire est une station thermale et touristique située en zone rurale. Le thermalisme de remise en forme étant en déclin, il est complété depuis l'année dernière par un centre thermoludique.

Dans les communes rurales de moyenne montagne, ne pourrait-on pas avoir un Etat partenaire des collectivités locales, plutôt que distributeur de subventions ? Il faudra accompagner davantage les investissements pour ce développement local durable de la ruralité, afin d'atténuer la saisonnalité. Evitons la règle systématique des 50 % de financement, si l'on veut contourner la non-rentabilité de départ des activités locales.



Didier BOROTRA

La question que vous avez posée est double. Elle intéresse l'opportunité et la faisabilité de certains investissements, et relève d'une démarche d'ingénierie touristique souvent insuffisante. Il y a également le problème des subventions, quasi-nulles, sauf à considérer que les fonds du FEDER sont des fonds d'Etat. On a observé à une certaine époque que beaucoup d'investissements ont été réalisés aveuglément, et ont coûté très cher, mettant en cause les capacités de développement des communes. Il est absolument indispensable que des études sérieuses soient réalisées sur l'opportunité et la faisabilité d'un investissement. L'AFIT joue un rôle intéressant à cet égard, mais je suis persuadé que dans le cadre de la décentralisation, les régions et les départements vont aider à la réalisation de ces études de faisabilité. En tant qu'observateur, j'ai l'impression que cette période d'investissements aveugles est passée. Les gens savent désormais qu'il faut s'assurer de la capacité à rembourser et à payer les frais de fonctionnement.

Les deux éléments moteurs en matière de subventions aujourd'hui sur le plan du tourisme sont les collectivités territoriales et l'Union européenne dans la mesure où les communes sont inscrites dans les zones d'intervention du FEDER. La décentralisation en matière de développement touristique accentuera plutôt l'engagement des régions pour le développement de l'investissement sur leur propre territoire, et cela va également accentuer les relations entre la commune et les collectivités territoriales. S'agissant du FEDER, je ne peux que vous rappeler que dix nouveaux pays viennent d'être admis au sein de l'Union européenne, et vont absorber une partie des crédits de développement au détriment de zones sur notre territoire. Il n'y aura aucune compensation de l'Etat. L'avenir en matière de subventions relève de démarches d'aménagement du territoire portées par les régions et les départements. Par contre, la DATAR semble avoir davantage pris conscience de l'importance que le secteur du tourisme représente en termes de développement d'activité et de créations d'emplois. Elle étudie la logique de la création de pôles de compétitivité, comme facteur d'entraînement du développement touristique dans toute une zone. Le Délégué à l'aménagement du territoire semble favorable à utiliser les fonds du FNADT existants, pour favoriser les équipements dans les zones où existent des possibilités de développement à partir de pôles touristiques clairement affirmés.

Gérard SIMON

Au cours de cette dernière année, 30 % seulement des fonds du FEDER attribués à la région Auvergne ont été utilisés, le reste repartant à Bruxelles, au nom de la règle de financement de 50 %. C'est dommage qu'il n'y ait pas un assouplissement de cette règle, sachant que ces fonds existent.

Didier BOROTRA

La question de la consommation des fonds structurels est importante. Si notre pays consomme peu les crédits qui lui sont alloués, c'est en raison de la rigueur des règles imposées par l'administration. C'est l'administration qui a créé ses propres règles. Lorsque l'état de l'utilisation des crédits a été réalisé, on s'est rendu compte que l'on allait devoir rendre des crédits. Des instructions ont été données aux préfectures de région pour qu'elles deviennent plus ouvertes sur les conditions d'octroi des crédits. Les résultats de ces efforts sont substantiels, puisque l'on a réussi à débloquer de nombreux crédits. Actuellement, les Maires et Préfets de région encouragent la présentation de dossiers de la consommation de crédits. La sur-administration de notre pays constitue un frein pour son développement. Seule la décentralisation peut être une réponse à cette situation.

Je reviens à la démarche de la DATAR. Le Délégué Général est venu dans ma région car il est persuadé qu'il faut aider le tourisme à se développer, même si au cours des vingt dernières années, on a assisté à un développement naturel du tourisme. La notion de pôle de compétitivité rejoint l'idée selon laquelle le développement du tourisme rural est lié à l'existence de pôles de développement où l'activité est annuelle, et où l'équipement est compétitif au plan international. La stratégie de développement du Délégué à l'aménagement du territoire me paraît être utile, car elle permettrait de freiner la perte de parts de marché de l'Europe au niveau touristique. La France a des difficultés à maintenir sa position sur le marché européen en raison de la concurrence de pays comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Nous nous situons à un tournant, et il va falloir développer nos relations avec la DATAR.

A ce titre, nous regrettons l'absence à cette Assemblée Générale du Directeur du tourisme. Le problème des investissements touristiques devait être abordé, en effet les communes bénéficiant à la fois de la taxe de séjour et de la dotation touristique ont un volume d'investissement par habitant deux fois supérieur à celles qui en sont privées.

Gérard ROUZADE, Conseiller technique, Conseil National du Tourisme

Je voulais signaler que lors de l'assemblée plénière du Conseil National du tourisme, un rapport sur les fonds structurels et européens a été réalisé. Il sera disponible très bientôt ; vingt mesures ont été proposées, et je voudrais indiquer que votre Association soutient cette démarche.

Reinette JULIARD, Maire du Lamentin - Guadeloupe

Ma question s'adresse au Président. Nous faisons partie d'une communauté de communes, mais nous avons également un syndicat des communes à vocation multiple, ce qui ne me paraît pas normal. Je pense que le SIVOM doit disparaître. Qui doit initier cette démarche : le Préfet, les membres de la communauté de communes ? Par ailleurs, nous avons sur notre territoire un centre thermal, dont nous venons de recevoir l'agrément. Nous aimerais transformer ce centre thermal en centre thermo-ludique. Auprès de qui pourrions-nous bénéficier des aides publiques ?

Didier BOROTRA

Madame le Maire, la loi empêche en effet que coexistent un SIVOM et une communauté de communes. Je pense qu'il vaut mieux se mettre en conformité avec la loi avant qu'on ne vous le demande. Le rôle du Préfet sera de vous rappeler votre devoir si vous ne vous y conformez pas. L'initiative doit être prise par un Maire, membre de l'une ou l'autre des structures.

En ce qui concerne les financements, je tiens à rappeler que vous êtes dans des régions très favorisées. Il n'est pas exclu que vous puissiez arriver jusqu'à 80 % de subventions. N'oublions pas que tout investissement laisse à votre charge une part du financement, et qu'il faut tenir compte des dépenses de fonctionnement. La décentralisation va rendre les élus de terrain davantage responsables, ce qui présente aussi l'inconvénient de leur faire payer un jour leurs décisions d'investissement.

Yvon BONNOT

Concernant les fonds européens, toutes les régions sont à peu près au même niveau ; elles n'ont pas dépensé ce dont elles avaient la possibilité. Quelquefois, les dossiers sont si compliqués à monter, que l'on préfère y renoncer. Par ailleurs, les attributions ne figurent pas toujours sur la ligne budgétaire où elles seraient susceptibles d'être dépensées. Dans notre région, il reste des fonds sur certaines lignes budgétaires, alors qu'il n'y en a plus pour le tourisme, les fonds ayant été dépensés.

On devrait pouvoir normaliser les choses, grâce à la décentralisation. Les fonds structurels gérés par les régions seront probablement bénéfiques. C'est aussi un problème régional de politique d'aménagement du territoire. Nous avons souhaité aider davantage des communes rurales, lorsque des difficultés existent.

Michel LEJEUNE

La loi sur les DOM-TOM et les investissements a été votée à l'unanimité la semaine dernière. C'est une loi très favorable, et elle constitue une avancée importante.

Didier BOROTRA

Personne n'a en effet oublié la crise que le tourisme a connue dans les DOM-TOM. Monsieur Hoorens, pourriez-vous nous dire quelques mots sur la faisabilité des dossiers d'investissement ?

Dominique HOORENS

La tutelle et les jugements d'opportunité ne font pas partie de notre métier. Nous pouvons en revanche vous aider à travailler sur les perspectives ou la prospective financière. Au début des années 90, le message était de ne pas trop investir. Ce message un peu général est très différent de celui d'aujourd'hui, en raison de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt, et du surcroît de rigueur dans la gestion des investissements au niveau local.



" Mieux accueillir les touristes dans nos communes "

Bruno LEPRAT, journaliste

Cet atelier est consacré à l'optimisation de l'accueil des touristes dans nos communes. Se trouvent à mes côtés quatre orateurs qui répondront ultérieurement à vos témoignages. Nous commencerons avec Alain Montferrand et Florence Akar. Les deux organismes pour lesquels ils travaillent sont rattachés à la Direction du tourisme. Chacun vous dressera le portrait touristique de la France, en insistant particulièrement sur les lieux fréquentés et les habitudes de consommation, notamment de la population étrangère.

Deux élus feront également part avec de leur perception des attentes des touristes, et ils nous diront comment ils vont faire évoluer leur offre touristique. Merci à Hervé Hue, Maire de Saint Palais et Vice-Président du Pays Royannais, et à Guy Vaxelaire, Maire de la Bresse, d'être présents avec nous cet après-midi, et de nous livrer ainsi leurs secrets de fabrication. En clôture, un point du Secrétariat d'Etat au tourisme sera fait.

I. Présentation d'une étude réalisée par l'Observatoire National du Tourisme

Bruno LEPRAT

Monsieur Montferrand, quelle est l'identité touristique de la France ? A-t-elle beaucoup changé au cours des dix ou quinze dernières années ? Je rappelle que votre Observatoire a pour mission de collecter et de divulguer des informations sur le tourisme en France. Moyennant adhésion, les communes peuvent profiter de ces travaux. Votre dernier travail est un atlas sur les habitudes et pratiques touristiques sur le territoire français.

Alain MONTFERRAND, Directeur de l'Observatoire National du Tourisme

Je vais vous présenter un certain nombre d'éléments sur le tourisme français, aussi bien en offre qu'en demande. Le tourisme est tributaire de trois éléments : la météo, l'événementiel et les taux de change.

Nous avons la preuve du réchauffement, ce qui en juillet se traduit par davantage de pluies et moins d'ensoleillement.

Par ailleurs, le tourisme français est calqué sur les rythmes scolaires. Nous ne sommes ni l'Italie ni l'Espagne. En dehors du mois de juillet et de la première moitié du mois d'août, il faut compter sur l'Ascension, les week-ends, les vacances de Pâques. Le reste n'existe pas. Nous n'exploitons dans le temps qu'un quart de nos potentialités. Mais si l'on sait jouer de son patrimoine culturel, on peut avoir un "deuxième mois d'août". La forte fréquentation du rassemblement de vieux gréements à Brest et Douarnenez en août 1996 l'atteste. Brest 2000 a également permis au Finistère de beaucoup mieux s'en sortir que les autres départements touchés par la marée noire de l'Erika.



La mince bande des littoraux et de nos vallées pyrénéennes et alpines représentent l'essentiel du tourisme en France. Le champ de développement du tourisme français est cependant immense, si l'on s'en donne les moyens. C'est au niveau des régions Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes que se concentre l'essentiel - la moitié - du chiffre d'affaires de l'économie touristique française. On retrouve les huit régions de tête. L'expression " Paris et le désert français " de Jean François Gravier qui date de 1946 est toujours vraie si l'on se reporte à la valeur de la taxe touristique. Il y a des possibilités de développement touristique sur l'ensemble du territoire, et pas seulement au niveau des régions que l'on a valorisées jusqu'à présent.

La progression du réseau autoroutier est intéressante à étudier. Vous constatez que nous sommes un pays qui rapetisse, non seulement pour les Français, mais aussi pour les pays limitrophes qui représentent 85 % de notre clientèle. Toutes les régions de notre pays peuvent désormais être jointes en 24 heures. Nous allons devenir de plus en plus un pays du court séjour, en raison de la densification du réseau autoroutier. L'émergence des compagnies low cost qui desservent les aéroports de province depuis l'étranger est également en train de modifier notre situation.

Paris vient en tête des régions émettrices de touristes, suivie par la région Rhône-Alpes. La Bretagne et une partie des Pays de la Loire reçoivent beaucoup de touristes en hiver, ce qui peut surprendre de prime abord, mais qui est en fait dû aux effets du formidable investissement immobilier dont ont bénéficié ces régions au cours des vingt dernières années.

Selon les dernières données sur les clientèles étrangères, les Allemands ont été pendant quinze ans en tête ; ils viennent de se faire doubler par les Britanniques. Les Hollandais sont très présents, suivis par les Belges et les Italiens. Les Allemands restent largement présents dans un cône comprenant la vallée du Rhône. Ce sont essentiellement des personnes qui traversent notre territoire, pour se diriger vers Le Perthus. Or, le principal objectif est de faire rester les touristes. La clientèle britannique est par contre beaucoup mieux répartie sur le territoire. La clientèle italienne reste localisée autour de la région PACA, les Suisses demeurent autour de la confédération helvétique, et les Espagnols ont deux points d'entrée qui ne se développent pas considérablement sur l'ensemble du territoire.

Les Anglais sont premiers dans 62 départements français. Les Allemands se cantonnent sur le sillon rhodanien.

Bruno LEPRAT

Permettez-moi de vous interrompre, mais si des communes sont intéressées par les cartes, que vous présentez, peuvent-elles faire appel à vous ultérieurement ?

Alain MONTFERRAND

Oui, à la condition que l'on puisse leur donner les éléments, car toutes ces cartes sont réalisées à partir d'enquêtes nationales. Les rôles sont très partagés entre la Direction du Tourisme, qui conduit les grandes enquêtes, tandis que le rôle de l'Observatoire est de fournir des données proches du terrain, susceptibles de déterminer la politique marketing des collectivités. Si l'on veut vous donner des éléments, il faut aller les chercher dans tous les organismes qui les détiennent, au niveau interministériel, régional...

Concernant le camping, les Hollandais sont premiers dans 72 départements français. A part la Bretagne, la concentration en gîtes se situe dans le sud. Nous sommes le premier pays au monde pour le nombre de résidences secondaires, avec 15 millions de lits et 2,7 millions de résidences secondaires ; c'est un facteur très important. Il détermine en effet le choix des nuitées françaises, et il est par ailleurs manifeste qu'une grande partie de l'immobilier français est massivement achetée par nos voisins européens. A titre d'exemple, les Italiens détiennent 10 à 15 % des logements du sud est, tout comme les britanniques ont fait en Bretagne des progrès considérables. Pour les longs séjours, nous allons être en concurrence avec des destinations en voie d'ouverture comme la Chine

ou les pays de l'est. Nous pouvons espérer développer les rentes de situation au niveau du logement étranger, afin d'augmenter le nombre de longs séjours. La connaissance de cette donnée est tout à fait déterminante pour les Maires que vous êtes. Depuis dix ans, on voit un développement des résidences secondaires du Morbihan jusqu'au Pays Basque. C'est aussi un mouvement très fort au niveau des Alpes du nord et de la côte méditerranéenne. Il faut noter le développement en Basse-Normandie (Honfleur) et également au niveau du Touquet-Paris-Plage.

Bruno LEPRAT

Connaît-on la proportion de résidences secondaires détenues par des Français ?

Alain MONTFERRAND

Les Français sont bien évidemment dominants. Nous pensons néanmoins que dans certaines régions, la proportion de résidences détenues par les étrangers est comprise entre 5 et 20 %. Nous allons essayer de le savoir, en demandant au Ministère des Finances, dans le cadre du Comité interministériel, de nous communiquer le taux de possession de résidences secondaires. Tout le monde possède des informations, mais le Ministère du Tourisme est tout petit parmi ces grands Ministères. Il faut que ceux qui possèdent des données veuillent bien nous les donner, pour que nous puissions en tirer des éléments déterminants pour notre travail.

La seule ville dont les migrations de courts séjours s'étendent beaucoup à l'échelle du territoire est Paris. Il y a probablement un intérêt à faire de la promotion sur un certain nombre de régions qui ne vous connaissent pas.

II. Les actions de la Maison de France

Bruno LEPRAT

Florence Akar, vous dirigez la stratégie et la prospective de la Maison de France depuis six ans. Vous suivez l'état de la destination France grâce à des études de marchés et de benchmarks. Comment cette destination se porte-t-elle, et que viennent chercher les consommateurs qui viennent nous rendre visite ?

Florence AKAR, Chef du service stratégie et prospective de la Maison de France

Je vais effectivement essayer de vous présenter les tendances, dans la mesure où nous nous situons cette année dans une configuration particulière.

Le contexte international est très spécifique depuis quelques mois. Sur le plan économique, plusieurs marchés émetteurs importants sont en difficulté avec des baisses de taux de croissance et une augmentation du taux de chômage ; je pense surtout au marché allemand, mais aussi américain, hollandais, belge, et même espagnol. Il y a également un certain nombre de facteurs monétaires qui rendent les séjours dans la zone euro plus chers suite au renchérissement de la monnaie unique. Le dollar a perdu 25 %, la livre a baissé de 8 % par rapport à l'euro. Il faut enfin tenir compte de la situation internationale qui, au travers de la guerre en Irak, a créé une situation d'attentisme, de nombreux clients ayant annulé ou différé leur départ. Des baisses assez importantes ont touché la région Ile-de-France et la Côte d'Azur, surtout au niveau de l'hôtellerie haut de gamme et le tourisme d'affaires.



Par ailleurs, l'épidémie de SRAS (ndlr : Syndrome respiratoire aigu sévère) a un impact sur les déplacements internationaux lointains. Une partie de la clientèle préfère voyager à proximité, ou rester dans son pays. Pas loin de 60 % des Américains ont changé leur destination de vacances à cause du SRAS. La conjonction de tous ces facteurs crée un contexte très particulier cette année. Il y a beaucoup d'incertitudes en raison de la psychose autour du SRAS, sur fond de crainte d'attentats. Si l'on note une reprise depuis la fin de la guerre en Irak, des retards importants dans les réservations subsistent, en particulier pour l'Allemagne, l'Angleterre, et surtout pour les Etats-Unis dont la baisse avoisine les 20 %. Nous avons d'ailleurs mis en place un plan de relance de la destination de la France sur les marchés américains, car nous nous sommes aperçus que les Américains craignaient d'être mal accueillis en France. Des personnalités comme Woody Allen ont participé à cette campagne en faveur de la France.

On s'attend donc à une baisse des marchés lointains, compensée par une venue des Européens au moins équivalente à celle de l'an dernier. Il apparaît une coupure entre le nord de l'Europe où persiste une situation économique médiocre, et le sud qui constitue une réserve importante avec l'Italie et l'Espagne.

Je vais revenir aux grandes tendances des attentes des clientèles étrangères et sur leur comportement. 77 millions de séjours ont été effectués en 2002 par cette clientèle étrangère. Il faut remarquer le poids très important des séjours de proximité, avec environ 88 % de ces séjours provenant de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Ces clientèles ne représentent qu'environ 60 % des recettes. C'est l'inverse pour les marchés lointains, qui avec seulement 12 % des séjours contribuent à 20 % des recettes. Nous notons des tendances paradoxales avec :

- une évolution générale vers la globalisation ;
- des modes de vie et de consommation qui se rapprochent, mais demeurent propres à chaque pays ;
- une segmentation accrue de la demande, avec un développement de niches de clientèles autour du tourisme vinicole, urbain, et la différenciation accrue selon les générations (La demande des jeunes est très différente de celle des seniors ; il faut se préparer au facteur du vieillissement de la population au niveau de l'Europe) ;
- une recherche d'authenticité pour certains (la nature par exemple) ;
- un besoin d'espaces animés, ludiques pour d'autres avec les parcs de loisirs, auxquels il faut ajouter l'offre culturelle et un développement de la mise en scène, des animations.

Bruno LEPRAT

La France est-elle un gros pays en termes d'offre de parcs de loisirs comparé à ses voisins européens ?

Florence AKAR

Nous avons quelques gros parcs de loisirs, comme Disney par exemple. Il y a également des petits équipements qui ont davantage de difficultés à se faire connaître.

L'Espagne s'est récemment positionnée sur ce type d'offre, alors qu'elle n'était pas du tout présente auparavant.

Alain MONTFERRAND

Nous avons réalisé une étude sur 15 pays. Il apparaît trois catégories de pays. Les Pays-Bas, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ont basculé vers le ludique. La France et l'Espagne ont une offre ludique et culturelle qui s'équilibre. Enfin, en Italie et dans les pays d'Europe centrale, c'est le tourisme classique qui domine.

Florence AKAR

On constate également que le consommateur devient zappeur et exigeant. Les consommateurs sont moins fidèles à une destination spécifique. Le touriste recherche le meilleur rapport qualité / prix. Il convient de souligner à ce sujet l'importance de la qualité des prestations en termes de produits et de services. Les touristes deviennent par ailleurs très sensibles à la préservation de l'environnement, en particulier sur les marchés nord européens (une nature propre et un environnement préservé sont importants pour 77 % des Allemands). La priorité est également donnée à la sécurité, avec la recherche du "danger zéro". Enfin, le touriste recherche une plus grande flexibilité de l'offre en termes de durée de séjour, d'horaires d'ouverture des monuments...

Le touriste est donc de plus en plus expérimenté, et a tendance à comparer les offres, notamment avec le développement rapide des offres sur Internet.

Les attentes sont spécifiques selon les marchés. Au niveau des clientèles européennes, des spécificités demeurent selon les marchés.

- Les attentes sont différentes en termes de nourriture, de composition et des horaires de repas, d'animation.
- Les normes de confort sont variables selon les marchés (les Allemands plébiscitent les destinations au bord de la mer).
- Les exigences sont différentes en termes de qualité de service (60 % des Allemands y font particulièrement attention).
- Des difficultés linguistiques subsistent, en particulier pour les pays d'Europe centrale et orientale.

La clientèle américaine est à la recherche d'une qualité de services élevée, avec des repas servis à toute heure, la télévision avec des chaînes internationales, un équipement informatique, un centre de remise en forme, et d'un tourisme plus authentique.

La clientèle asiatique a pour sa part des attentes spécifiques compte tenu de l'éloignement culturel :

- des habitudes alimentaires particulières (nourriture, durée des repas) ;
- de fortes exigences en termes de qualité de service et d'accueil (Japonais) ;
- des centres d'intérêt particuliers en matière de visites culturelles (comme la clientèle chinoise, et son attirance pour l'empire et la période napoléonienne) ;
- des attentes variables en termes de confort et d'équipement (hôtels de chaînes modernes pour la clientèle chinoise, salles de bains équipées de baignoires et chambres identiques pour les Japonais en groupe).

Il faut se préparer à accueillir davantage de Chinois dans les années qui viennent, et être particulièrement attentifs à soigner cette clientèle.

L'offre de produits doit être plus flexible. Il faut :

- proposer des bouquets d'offres ;
- rendre l'offre plus flexible (durée de séjour, réservation possible à la dernière minute, horaires, saisonnalité...) ;
- adapter l'offre aux besoins.

L'offre de services doit enfin être plus qualitative. Il convient de :

- faire des efforts sur l'accueil, qui contribue à l'amélioration de notre image, notamment dans le contexte actuel ;
- offrir des prestations plus personnalisées, et rendre son information plus accessible en développant sa mise en réseau ;
- mettre davantage la qualité en avant.

Bruno LEPRAT

Merci pour votre présentation ; Je vais demander à Hervé Hue, ainsi qu'à Guy Vaxelaire, de réagir aux propos qu'ils viennent d'entendre.

Hervé HUE, Maire de Saint-Palais (17)

Nous essayons effectivement de faire ce que vous nous dites, mais l'essentiel de la clientèle reste sur Paris ou dans les grandes villes. Les étrangers ne viennent pas chez nous ; nous connaissons donc une clientèle de proximité. Les Anglais viendront toujours chez nous, contrairement aux Allemands qui sont de moins en moins présents. Les Espagnols et les Italiens viennent également peu.

Alain MONTFERRAND

Vous avez tout à fait raison. A titre d'exemple, 48 % de toutes les entrées culturelles des monuments et musées recevant plus de 20 000 visiteurs sont sur l'Ile-de-France. Sur les 22 régions de notre pays, la région PACA fait 7 % de part de marché, le Val de Loire est troisième avec 5 %. En somme, on ne vend qu'un dixième du stock.

Guy VAXELAIRE, Maire de La Bresse (88)

J'ai une interrogation sur la clientèle des pays de l'Europe de l'est, mais je voudrais auparavant parler de la clientèle allemande. Je constate que cette clientèle vient en intersaison, mais ne se présente pas pendant la saison. Ce phénomène empire. Comment expliquez-vous que la clientèle soit surtout intéressée au moment du pic d'activité ? Monsieur Montferrand, comment expliquez vous le fait que les allemands traversent avant tout la France aux moments forts de la saison ?

Florence AKAR

Nous avons un problème de positionnement sur le marché allemand. L'Espagne est la destination phare, suivie par l'Italie et la Turquie, en raison de l'attraction des Allemands pour le soleil et les activités balnéaires lors des grandes vacances. Lors d'une enquête lourde que nous avons réalisée il y a deux ans sur le marché allemand, nous nous sommes rendus compte que les deux points forts de la France étaient le tourisme urbain et le tourisme culturel. Ces séjours sont pratiqués hors saison, quel que soit le climat. Par contre, nous sommes très loin derrière l'Espagne, la Turquie pour les activités balnéaires. Il y a donc un problème de fond ; nous avons du mal à capter la clientèle allemande l'été, notamment pour le balnéaire. D'autre part, ces destinations sont vendues par des gros tours-opérateurs qui arrivent à avoir des forfaits à bas prix.

Alain MONTFERRAND

Il y a vingt ans, ces séjours sur les côtes françaises faisaient rêver. Aujourd'hui par exemple, les Croates vont réinvestir leur côte qui est l'une des plus belles de Méditerranée. Pour le long séjour, ce sont désormais la Chine, ou les pays d'Europe centrale et orientale qui font rêver. Que va-t-il nous rester ? Nous bénéficierons de leur fixation s'ils ont tellement apprécié leur séjour qu'ils ont investi dans l'immobilier.

Nous sommes très handicapés par nos outils. Nous cherchons à savoir ce que sont nos flux de manière plus fine. Nous avons par exemple conclu un accord avec les sociétés d'autoroutes, qui nous fournissent des informations à partir des cartes bancaires. Nous essayons également d'obtenir des informations à partir de la densité des téléphones portables en veille. En effet, la concurrence va devenir trop dure pour que l'on ne vous donne pas le plus de détails possible, en segmentant au maximum. Dans l'approche marketing du tourisme d'aujourd'hui et de demain, il faut substituer l'arme hyper ciblée au tapis de bombes. Pour pouvoir le faire, il faut l'équivalent du GPS en fréquentation. C'est vraiment cela notre objectif.

III. L'approche marketing des territoires touristiques

Bruno LEPRAT

Je vous propose de vous plonger davantage au niveau de nos territoires, en montagne et en bordure du littoral en l'occurrence. Je tiens à indiquer que nous regrettons l'absence de Bruno Kueysanne, Adjoint au Maire de Saint-Chaffrey, mais il nous a adressé un élément de discours dont je vous donnerai la synthèse. Qu'appelle-t-on une approche marketing au niveau d'une commune ? Comment séduisent-elles leurs consommateurs ? Avec Guy Vaxelaire, nous allons faire un tour dans les Vosges, à La Bresse. Vous avez une approche très technique. Quelles sont l'ampleur et l'importance touristique de votre commune ?

Guy VAXELAIRE

La Bresse est une commune de 5 000 habitants, située au cœur du massif vosgien. Nous avons environ 8 000 lits sur notre territoire, traversé par plusieurs millions de personnes chaque année, sur des axes fréquentés tels que la route des crêtes par exemple. On compte 30 à 35 000 lits sur l'ensemble du massif vosgien, qui se caractérise également par une densité élevée, de l'ordre de 80 habitants par kilomètre carré.

Nous n'avons pas l'envergure d'une grande station, mais nous souhaitons favoriser les complémentarités tout au long de l'année. Nous connaissons de sérieux problèmes les années sans neige. Cela nous a conduits à réfléchir au développement de nouvelles activités. Pour promouvoir une telle politique, cela suppose une complémentarité avec beaucoup d'acteurs. Il nous appartient par ailleurs de fédérer l'ensemble de ces produits touristiques. Une adaptation permanente à notre clientèle est requise ; nous essayons également de la fidéliser.



Le produit classe de neige et classe verte nous permet d'occuper un créneau où les enfants reviendront avec leurs parents. Or, nous avons assisté au déclin de ces classes. Des interprétations différentes ont été proposées, mais on peut avancer l'hypothèse des soucis engendrés par la responsabilité de l'enseignant au cours de ces classes. A cet égard, nous avons prévu une formule, où dès que le séjour est réservé, la location des skis, les moniteurs, les restaurants sont réservés pour la classe de neige, et l'enseignant n'a plus que l'encadrement général sous sa responsabilité.

Bruno LEPRAT

Quelle définition donneriez-vous du marketing, appliqué à votre commune ?

Guy VAXELAIRE

Dans une commune comme la nôtre, nous manquons de lisibilité. Nous essayons de nous adapter aux évolutions, comme les petits séjours de trois ou quatre jours. La clientèle évolue très rapidement ; cela nous conduit à une remise en cause chaque jour. C'est donc un marketing de terrain.

Bruno LEPRAT

La proximité de villes comme Nancy, Strasbourg, Metz, vous incite-t-elle à aller chercher au-delà votre clientèle ?

Guy VAXELAIRE

Il nous faut toujours aller chercher notre clientèle. On ne pourra jamais répondre pleinement aux effets de pointe qui surviennent l'hiver par exemple. Nous sommes à saturation pour les séjours d'une journée. Nous avons néanmoins des contradictions à gérer sur un territoire si petit pour une population importante aux alentours. Des secteurs sont protégés, d'autres sont aménagés. Dans tous les cas, l'économie locale ne peut se concevoir qu'avec des perspectives de développement à long terme.

Alain MONTFERRAND

Tout à l'heure, nous avons vu la carte concernant les courts séjours de la ville de Nancy. En l'étudiant, on s'aperçoit que la région de La Bresse y figure. En revanche, pour les longs séjours, les nancéens se dirigent vers le sud-est.

Bruno LEPRAT

Monsieur Vaxelaire, vous évoquez la lisibilité et la visibilité de votre commune. Comment répartissez vous vos dépenses en matière de promotions, d'achat d'espace, de salons ?

Guy VAXELAIRE

Pour revenir sur ce que disait Monsieur Montferrand, la clientèle apprend à skier dans les Vosges, pour aller ensuite vers des stations plus lointaines, dans les Alpes par exemple. Le ski à la journée fait partie d'un développement économique.

En raison de notre envergure relativement modeste, notre stratégie repose sur un milieu associatif assez développé. Les Associations savent qu'elles peuvent compter sur la municipalité et sur la structure intercommunale pour organiser par exemple un championnat du monde de pêche à la ligne, qui s'est tenu l'an dernier. Il y a un fil conducteur permanent sur l'événementiel. Cela ne peut reposer uniquement sur une structure publique, mais également sur un réseau associatif, avec ses partenaires. Nous faisons une quinzaine de salons en moyenne chaque année en France et à l'étranger, en collaboration avec les comités départementaux et régionaux du tourisme. Nous avons là un véritable partenariat.

Bruno LEPRAT

Votre commune a-t-elle un slogan ?

Guy VAXELAIRE

Non, mais la station de Gérardmer est bien connue au sein de cette structure communale. Nous bénéficions du festival fantastique, d'un festival international de sculpture sur bois sur la commune... Il y a eu des slogans d'opportunité à certains moments.

Nous souhaitons occuper le créneau de la remise en forme et du loisir sportif.

Bruno LEPRAT

Nous avons parlé de fidélisation. Faites-vous des études de satisfaction de votre clientèle ? Connaissez vous le taux de turn over de votre clientèle ?

Guy VAXELAIRE

Notre clientèle est globalement assez fidèle, en raison notamment de la spécificité des courts séjours. Nous commençons à obtenir des informations plus précises. Nous avons mis sur pied une centrale de réservation en Hautes Vosges, ce qui nous permet d'avoir un maillage resserré de notre territoire. Nous avons fait quelques opérations marketing avec l'aide de sociétés privées. Il faut ensuite retraiter les données.

Bruno LEPRAT

Parlez-nous du championnat du monde de pêche à la ligne. Quelle a été l'ampleur de cette manifestation ?

Guy VAXELAIRE

Le championnat du monde de pêche à la ligne ne draine pas que les pêcheurs, mais aussi de nombreux accompagnateurs venant de pays aussi lointains que l'Australie. Certains sont même venus un an avant pour repérer les lieux. La France était le pays qui devait recevoir ce championnat ; nous avons dû défendre notre dossier par rapport à deux autres communes.

Bruno LEPRAT

Je me tourne vers nos intervenants. Souhaitez-vous ajouter quelque chose au témoignage de notre élu de La Bresse ?

Alain MONTFERRAND

Cela confirme tout à fait certaines cartes que je vous ai montrées tout à l'heure. Pour une ville comme Nancy, 42 % des flux pour les cours séjours sont dirigés vers les Vosges. Par contre, le chiffre tombe à 15 % pour les séjours de longue durée pour lesquels les Alpes sont plébiscitées. Il faut travailler la clientèle pour la faire sortir d'habitudes sans doute dictées par la distance et la connaissance facile. Plus on communique, on échange, et plus on se fait connaître. Il est révélateur de constater que la clientèle française, excepté pour la région parisienne, reste très attachée à sa région de résidence. Concernant la clientèle étrangère, vous avez beaucoup progressé depuis vingt ans, car vous êtes passés d'une clientèle exclusivement allemande ou suisse, à une clientèle plus diversifiée, venant de Grande-Bretagne, de Belgique et de Hollande.

Bruno LEPRAT

Monsieur Hue, vous êtes Maire de Saint-Palais, Vice-Président de l'intercommunalité du Pays Royannais qui comprend 31 communes et compte 65 000 habitants. Saint Palais a 3 500 habitants l'hiver et 35 000 l'été. Votre pays s'appuie sur la qualité de vie, le terroir et l'authenticité. Votre stratégie est d'augmenter la durée de la saison, et de vendre activement le Pays Royannais en dehors de ses frontières. Le terme " qualité de vie n'est-il pas suranné " ?

Hervé HUE

Non, ce terme est toujours d'actualité. Demandez à Madame Leduc quelles sont les raisons de sa venue à Saint-Palais pour passer ses vacances. Il faut croire que les milliers de personnes qui viennent dans le Pays Royannais sont attirées par sa qualité de vie.

Permettez-moi d'excuser Monsieur Philippe Most qui aurait logiquement dû être à ma place. Nous recevons demain Jean Pierre Raffarin chez nous. Un club Med sera d'ailleurs inauguré demain sur la commune des Mattes qui compte 1 500 habitants l'hiver, et plus de 100 000 l'été.

Monsieur Most vous aurait parlé du Pays Royannais. Je vais essayer d'en faire de même. Le Pays Royannais compte 200 000 lits en capacité d'accueil, soit 40 % du département de la Charente-Maritime, 1,5 million de touristes par an, et réalise 400 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Nous n'avons ni autoroute, ni TGV, ni grand port. Mais les touristes viennent chez nous pour la qualité de vie. Nous vendons également de la culture - notre pays recèle beaucoup d'églises romanes - et des loisirs au travers de sports en tout genre, et du bien être.

Que fait le pays pour communiquer ?

Il communique par le biais d'affiches, d'internet. Pour faire venir les touristes, nous proposons des pass et nous organisons des week-ends. Nous utilisons la presse, les radios, l'affichage, le mailing, la météo (nous avons des contrats avec les chaînes météo). Nous sommes sur les promotions externes avec des salons. Nous avons participé à 25 salons en France et à l'étranger. Nous avons adhéré au label des stations kid, de manière à intéresser les enfants, qui amènent dans un second temps leurs parents. Nous sommes partenaires avec Courchevel au niveau des emplois saisonniers ; nous faisons de la publicité dans les stations de sport d'hiver. Pour cela, nous dépensons un budget de 2,6 millions de francs dans la publicité pour faire venir les gens chez nous.



Bruno LEPRAT

Vous avez parlé de mailings. Où trouvez vous ces fichiers ?

Hervé HUE

Une centrale réalise tout cela. Il s'agit de clients connaissant déjà le Pays Royannais.

Bruno LEPRAT

Comment cette destination royannaise a-t-elle évolué au cours des dernières années ?

Hervé HUE

Madame Akar l'a très bien dit ; les touristes sont de moins en moins fidèles, et réservent de plus en plus au dernier moment. Pour essayer de les attirer puis de les fidéliser, il faut aller les chercher là où ils se trouvent. Les touristes du Centre et les Parisiens sont présents, les étrangers également, grâce à l'implantation de tour-opérateurs britanniques notamment. Les Anglais sont suivis par les Hollandais, tandis que la fréquentation des Allemands est en baisse.

C'est un tourisme de proximité. Nous comptons beaucoup sur la transversale qui reliera la Bretagne à Lyon aux alentours de 2020. Les gens doivent pouvoir accéder relativement facilement à notre région.

Bruno LEPRAT

Dans le cadre de l'intercommunalité, comment se prennent les décisions ?

Hervé HUE

Lorsque vous parlez d'intercommunalité, cela implique automatiquement un accord de l'ensemble. Il y a certes des disparités entre les différentes collectivités, le plus petit village n'ayant que 52 habitants. Néanmoins, tout le monde donne son point de vue dans le Pays Royannais, qui est caractérisé par trois cultures : celle de l'huître, la culture balnéaire, et la culture agricole. Chacun a son identité propre, mais les décisions sont prises en commun.

Bruno LEPRAT

Il y a beaucoup de raisons d'aller chez vous, mais on a un petit peu l'impression que votre stratégie est "brouillonne", promouvant des qualités et activités aussi variées que les sports nautiques, la gastronomie, la sécurité de la baignade...

Hervé HUE

Non, je n'ai pas l'impression que ce soit brouillon. Chacun peut y trouver ce qu'il recherche, au travers des randonnées à pied, à vélo ou à cheval, de soirées animées, de sports de toutes sortes.

Bruno LEPRAT

En une phrase, comment définiriez-vous votre proposition commerciale ? Avez-vous un slogan ?

Hervé HUE

Notre slogan pour Saint-Palais est le suivant : "sympa, Saint-Palais".

Bruno LEPRAT

Nous vous avions rencontré il y a quelques mois au Congrès des Maires, votre collectivité étant en train de se reconstruire une identité touristique. Où en êtes-vous ?

Hervé HUE

Nous procémons actuellement à l'enfouissement des lignes, ce qui améliore la qualité de vie des habitants. Pour permettre à nos commerçants de vivre, nous essayons d'attirer les touristes. Nous avons cette année un événement assez exceptionnel. Certains d'entre vous connaissent peut-être Richard Texier, peintre et sculpteur de renommée internationale, qui vient en résidence nomade dans le phare de Cordon. Il s'est installé début mai, et va peindre jusqu'à la fin du mois de juin. En raison de sa renommée, il reçoit la visite des télévisions et de la presse. Une fois qu'il aura fini de peindre, il viendra exposer à Saint-Palais pendant les mois d'août et de septembre.

Si Richard Texier a la possibilité de vivre dans ce phare, c'est en raison de son amitié avec des personnalités importantes comme Lionel Jospin ou Jean Pierre Raffarin.

Guy VAXELAIRE

La période de début juillet est-elle la plus propice pour capter la clientèle ?

Hervé HUE

C'est très difficile de capter la clientèle pour la période de début juillet, en raison des examens et de l'attente des résultats. Nous essayons de créer des événements un peu plus importants en début de saison pour essayer de faire

venir les touristes, avec par exemple le festival international des arts pyrotechniques. La saison est très courte. Grâce à la réduction du temps de travail, nous avons des mois de mai et de juin beaucoup plus vivants. Les commerçants connaissent parfois des week-ends aussi bons que certains jours du mois d'août.

Christian BEZES, Directeur de l'office du tourisme du Cap d'Agde

Je souhaiterais savoir si des outils d'évaluation des politiques publiques ont été mis en place au sein de vos deux communes. Poumons-nous mesurer l'impact économique et promotionnel de la présence à des salons, par exemple ?

Guy VAXELAIRE

Oui et non, car il y a encore trop d'amateurisme. Les salons sont professionnalisés, mais c'est l'exploitation de la centrale de réservation qui permettra de savoir si la présence à un salon nous a amené davantage de réservations. Il y a des salons où nous ne pouvons pas ne pas être présents, mais où les retours ne sont pas à la hauteur de nos espérances.

Nous venons de lancer d'autres opérations marketing qui ont connu d'autres succès. Cependant, nous ne sommes pas pleinement opérationnels.

Hervé HUE

Sur le Pays Royannais, il existe cinq Offices de Tourisme. Dans chaque OMT, un questionnaire demande aux touristes comment ils ont connu Saint-Palais. Nous ne disposons que de cela pour effectuer des analyses, et nous nous rendons compte que les salons ne servent pas à grand-chose, même si notre présence permet d'attirer de nouveaux touristes. Nous avons mis en place un observatoire de la fréquentation touristique et nous ouvrirons bientôt une maison intercommunale du tourisme, pour permettre de faire connaître l'ensemble des 31 communes du territoire à partir de Royan.

Alain MONTFERRAND

Les outils dont nous disposons pour assurer une politique de marketing sont extraordinairement frustres. L'époque des touristes fidèles, revenant chaque année sur le même territoire, est révolue. On se contentait auparavant d'un plan marketing tous les trois ans. Il faudrait désormais en faire un chaque année. Plus on multiplie les points d'observation et plus on cerne une vérité, permettant de dissiper le caractère trop vague des informations dont nous disposons.

Il existe de l'information, mais elle n'est que peu exploitée. Il faut la mutualiser. Le tourisme est interministériel et pluridisciplinaire.

De la salle

Nous avons vu que le tourisme repose sur les communes, et sur un SIVU pour La Bresse et la montagne vosgienne en général. Sur quelles structures repose l'ingénierie touristique au niveau du Pays Royannais ?

Hervé HUE

Les cinq communes les plus importantes possèdent leur propre OMT. Nous sommes en train de mettre en place la maison intercommunale du tourisme, qui devrait fonctionner à partir de 2006.

De la salle

Un certain nombre de données ne sont pas diffusées. Les grosses stations qui disposent de moyens importants réalisent des études assez fines sur le taux de satisfaction de la clientèle et sur leur origine. Mais ces informations ne sont pas connues à l'extérieur ; on invoque le secret professionnel.

Alain MONTFERRAND

On observe en effet, de manière générale, que ceux qui sont prêts à coopérer ne savent pas grand-chose, tandis que ceux qui savent tout ne veulent rien dire. Je citerai l'exemple d'un grand transporteur national, qui refuse de nous donner ses informations, en raison de la concurrence des compagnies aériennes low cost. C'est un peu pour cela que l'Observatoire a été créé, sous forme partenariale. Cette structure nous permet de faire du troc et d'échanger nos informations. Si les détenteurs de l'information acceptent de nous la donner, c'est parce que nous produisons un traitement de cette information pour leur compte ; ce partenariat est donc primordial.

Il n'y a pas un seul niveau pour l'observation. A titre d'exemple, la région Rhône-Alpes comprend la montagne, Lyon, l'Ardèche et la Drôme. Elle est donc constituée de trois pôles, qui peuvent évoluer différemment. Au niveau de la région PACA, les départements voisins des Alpes-Maritimes et du Var ont des caractéristiques très différentes. La Riviera est caractérisée par un tourisme étranger avec un aéroport important, tandis que le Var est une destination plébiscitée par les Français, notamment au niveau des campings.

Ainsi, si l'on veut pouvoir décrypter toutes les composantes du tourisme dans nos régions, il faudra être solidaire.

De la salle

Espérez-vous pouvoir améliorer votre desserte dans le Pays Royannais ?

Hervé HUE

Avec un peu de chance, le TGV circulera jusqu'à Royan en 2006.

Bruno LEPRAT

Je vous propose à présent de vous synthétiser le propos de Bruno Kueysanne, qui n'a pu être présent aujourd'hui. Son témoignage est très touchant, et en même temps très positif. Il nous livre une série d'interrogations sur la problématique marketing de Serre-Chevalier.

Doit-on s'inscrire dans les Alpes-du-Sud, au risque que certains se méprennent sur la présence de neige à Serre-Chevalier à cause de la connotation d'ensoleillement du sud ? Nous sommes une station village, mais nous disposons également de l'équipement d'une petite agglomération. Ne risque-t-on pas de brouiller notre image ? On ne veut pas perdre la clientèle fidèle sur plusieurs générations, mais on vise la clientèle à haut pouvoir d'achat. Est-il possible de mêler la sportivité avec le ski plus " détente " ?

Doit-on suivre un modèle comme Chamonix ou Val d'Isère, stations de la performance sportive, ou suivre l'exemple de Megève et de " sa vie sociale " ? Sinon, il faut se forger notre propre identité. Parmi les différents slogans proposés, celui de " Serre-Chevalier, ski décontracté " a été abandonné. " Glissez-vous en douce dans le soleil ", " Serre-Chevalier, la station où tout le monde descend " ont également été adoptés à une époque. Aujourd'hui, c'est la station de Luc Alphand. Je vais à présent vous lire la conclusion de Monsieur Kueysanne.

" L'objectif de l'office du tourisme est d'installer tout simplement le nom de la station comme son propre commentaire, sa propre marque. Après tout, on ne qualifie pas Saint-Tropez, Chamonix ou Val-d'Isère. Elles ont même toutes un diminutif, à la fois familier et snob : " Saint-Trop ", " Cham ", " Val ". Serre-Chevalier commence

à avoir le sien avec " Serre-Che ". Le succès arrive quand on n'a plus besoin de donner d'explications sur son identité, et que l'image de la station est appropriée par cela même que l'on vise comme clientèle. Le problème est de viser juste, de n'être ni trop prétentieux ni trop modeste dans ses ambitions par rapport à l'offre réelle que l'on est en mesure de garantir. "

De la salle

Leur domaine skiable est superbe, et le beau temps est au rendez-vous. Le couplage de la station thermale de Monetier-les-Bains avec le ski représente un coup extraordinaire.

Conclusion

Didier BOROTRA

Monsieur le Directeur, nous vous remercions pour votre présence en dépit de la persistance des grèves. Je souhaiterais insister sur la qualité des relations que nous avons avec le Secrétaire d'Etat, son directeur et son directeur adjoint de cabinet. Beaucoup de problèmes concernent le développement touristique.

Derrière le mot de tourisme, on cache des réalités très différentes. Il est bien évident que les exigences japonaises n'intéressent pas l'essentiel de l'appareil touristique français. Dans les analyses qui sont faites, il a manqué la notion de produit touristique. C'est une illusion de croire que l'on peut transformer toutes les destinations en produit. Les motivations des touristes évoluent, mais l'image d'une région se construit à travers le temps, sur les produits touristiques qu'elle a su créer et maintenir. Il y a des destinations qui s'identifient assez bien aux attentes des clientèles étrangères. On ne peut parler de marketing qu'à partir du moment où l'on a une politique de développement autour de produits.

Emmanuel FUSILLER, Directeur-adjoint du Cabinet de Léon BERTRAND, Secrétaire d'Etat au Tourisme

Vous représentez une Association importante dans le cadre de l'économie touristique, et c'est toujours un réel plaisir pour le Secrétaire d'Etat au tourisme de vous retrouver. Vous êtes une force de propositions très intéressantes pour le Secrétariat d'Etat. Aujourd'hui, le Secrétaire d'Etat était avec Monsieur le Sénateur Michel Bécaud, en déplacement à Pescalis. Le Directeur de cabinet l'a accompagné, et il me revient donc tout le plaisir de clôturer cette Assemblée Générale. J'ai vu ce matin, dans le rapport moral que vous avez effectué, qu'un certain nombre de questions se posent sur le calendrier scolaire, les classes de découverte. Je vous apporterai après mon intervention quelques éclaircissements.



Les stations classées constituent des pôles d'excellence qui contribuent au développement économique local par le biais des partenariats qu'elles mettent en œuvre avec les acteurs économiques privés. Vous êtes tous élus de communes touristiques et classées. Vous contribuez en effet par les décisions d'investissement de vos conseils municipaux à la production d'équipements et de loisir, à la création de services publics et d'activités privées, mais aussi, et surtout, à la mise en valeur et à la protection des espaces naturels. Vos communes constituent une vitrine du tourisme national qui nécessite une reconnaissance et une valorisation particulière qui leur conféreront la capacité à être des points d'appui du tourisme français.

Depuis de nombreuses années, des critiques ont été émises sur la réglementation des stations classées. C'est dans le cadre de la décentralisation engagée par le gouvernement que se conçoit aujourd'hui la révision du dispositif du classement des stations. Le volet tourisme du projet de loi de décentralisation confie au Président du Conseil Régional la responsabilité de prononcer le classement d'une station après avis d'une commission consultative régionale dans le cadre défini au plan national.

Nul ne souhaite que la réforme associée à la simplification administrative aboutisse à dénaturer les objectifs du classement, par une extension incontrôlée des communes bénéficiaires. Le gouvernement est soucieux de garantir que l'appréciation au plus près du territoire des critères de performance n'en vienne pas à altérer la lisibilité de ce label d'excellence, au détriment de la structuration de l'offre touristique dont participent de façon éminente les stations classées.

Aussi, en accompagnement de cette décentralisation des compétences, Léon Bertrand a constitué un groupe de travail pour engager une concertation sur ce sujet. Ce groupe de travail devra présenter des propositions de réforme des critères de classement des stations, dans la perspective de publier par décret la nouvelle réglementation. L'Etat reste prescripteur en la matière, et garant de l'unicité de la cohérence du classement, qui est actuellement assuré par décret en Conseil d'Etat. Faire que les stations classées se maintiennent en tant que pôles touristiques d'excellence contribue au développement économique du territoire local.

Le développement du tourisme en camping-car est une préoccupation actuelle. Son impact sur l'économie locale est important, mais il génère des difficultés d'occupation de l'espace urbain, liées aux exigences de stationnement de ces véhicules de loisir en fort développement. Le Secrétaire d'Etat a constitué un groupe de travail pour réfléchir sur cette question et formuler des propositions.

Votre Assemblée Générale a voulu aborder la question des finances locales pour les communes touristiques. Il s'agit d'un enjeu important pour celles-ci, confrontées à d'importants besoins d'investissement et de services à la population.

Les avantages liés au classement sont de plusieurs ordres, comme la possibilité de se doter d'un casino. Le surclassement démographique vous permet de doter vos services d'une ressource humaine possédant un niveau de compétences en rapport avec la complexité des problèmes à traiter. Le classement vous permet aussi de créer un office de tourisme sous la forme juridique d'un EPIC, apte à recevoir intégralement le produit de la taxe de séjour ainsi que celui de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Au-delà des transferts de ressources qui vont accompagner les transferts de compétences, il est utile de rappeler que l'intercommunalité permet d'accroître le potentiel de ressources d'un territoire communautaire par le biais de la péréquation entre les communes concernées. Le projet de loi sur la décentralisation conforte cette possibilité. Il importe de bien évaluer les avantages à attendre d'une telle décision qui doit résulter d'une démarche conjointe d'élaboration d'un véritable projet de développement et d'aménagement touristique.

Le classement des communes vise aussi à faciliter la promotion de la qualité, la commercialisation des produits, et la fréquentation du territoire local. Vous avez également souhaité aborder la question de l'accueil des touristes dans vos communes. A cet égard, je veux insister sur le plan qualité France que le Secrétariat au Tourisme souhaite mettre en œuvre avec l'appui des partenaires publics et professionnels dans le cadre du tourisme durable. L'Etat entend encourager ceux qui font le choix de s'engager dans le tourisme durable pour réussir leur mise en marché. Le plan se donne pour objectif de promouvoir au niveau national et international la nécessaire amélioration de la qualité de l'offre touristique française. Cela passe par la sensibilisation des professionnels pour développer leur adhésion à cette problématique, et par la constitution de référentiels communs d'objectifs. L'idée majeure du plan qualité est la création d'un label national fiable, aisément reconnaissable par le consommateur, et porteur d'une garantie de respect des critères de qualité par les professionnels.

Le dispositif récent mis en place autour de la réhabilitation du parc de l'immobilier de loisirs n'a pas su montrer sa performance opératoire. Une expérimentation portant sur treize sites pilotes engagés dans une démarche de réhabilitation de loisirs est en cours. Cette expérience est suivie par un groupe de travail, afin de mesurer les écarts existants entre la réalité et l'esprit du dispositif législatif et réglementaire. Nous sommes en train d'étudier avec grand plaisir vos propositions, ainsi que celles d'autres Associations.

Permettez-moi de vous dire à nouveau que vous êtes les moteurs de l'économie locale, qui bénéficie du fruit de

vos décisions, et surtout de votre implication au quotidien dans l'aménagement du territoire. Je ne saurais trop exprimer la reconnaissance de l'Etat à l'égard de vos adhérents.

Vous vous êtes interrogés sur le problème des rythmes scolaires. Les vacances d'hiver commenceront en fin de semaine, mais pour avoir un début des vacances d'été à la fin juin, il faudrait revenir sur les vacances de la Toussaint et introduire le zonage sur les vacances d'été. Le temps de travail et de loisir est presque constitutionnel, puisqu'il est dans les textes de loi. Nous sommes prêts à ce que vous travailliez à mettre au point un nouveau calendrier des vacances scolaires, tout en respectant les demandes de l'Education Nationale. Le secrétaire d'Etat s'engage aussi à essayer de rencontrer ses homologues, pour entamer la discussion sur une harmonisation des vacances scolaires avec les Anglais, les Belges et les Allemands.

La première réunion sur la réforme des stations classées s'est tenue le 8 avril. Une autre se déroulera avant la fin du mois de juillet ; nous comptons sur votre présence.

Sur la qualité des eaux de baignade, j'ai lu avec intérêt la déclaration que vous avez faite hier, suite à la publication des pavillons bleus. Sur ce dossier, nous mettons en place un groupe de travail qui se réunit le 27 juin prochain, pour arriver à un nouveau dispositif, en temps réel, permettant de vérifier que l'eau est effectivement de bonne qualité.

Les classes de découverte, qui s'appellent désormais les sorties scolaires et de voyage, ont été évoquées par le Secrétaire d'Etat lors de sa dernière rencontre avec Luc Ferry. Une première réunion entre services a eu lieu vendredi dernier. C'est un sujet que nous suivons de très près, avec la nécessité de relancer l'intérêt pour ces classes.

Sur le texte de la décentralisation, beaucoup de rumeurs circulent. Quatre articles sont consacrés au tourisme. Le premier article donne une compétence partagée entre l'Etat et les régions en matière de tourisme et d'animation touristique. Il confie le classement des stations au conseil régional. L'article deux transfère l'ensemble des procédures de classement des équipements touristiques au département. L'article trois donne la possibilité pour les communautés de communes de créer un office municipal sous forme d'EPIC (auparavant, les EPIC n'étaient possibles que dans les stations classées). L'article quatre concerne les offices de tourisme ; en l'état actuel des choses, on reconnaît toujours les caractéristiques des offices de tourisme et leurs compétences.

Nous avons entendu l'ensemble des réserves et des interrogations, que nous avons transmises à Patrick Devedjian, le Ministre Délégué aux libertés locales. Le texte sur la décentralisation ne sera présenté au Conseil d'Etat qu'en septembre ; nous avons encore la possibilité d'être le porte-parole de vos réflexions et remarques.

Didier BOROTRA

Vous avez une connaissance parfaite des dossiers qui sont les principales préoccupations des communes. Les efforts que vous avez entrepris pour résoudre ces problèmes sont appréciés par nous tous, et vous vaudront notre soutien et notre collaboration.

En ce qui concerne la décentralisation, j'ai l'intention au nom de l'Association de saisir un certain nombre de parlementaires engagés dans cette action par leurs responsabilités. J'apprécie l'idée selon laquelle le tourisme est une compétence partagée. Il est naturel que l'Etat essaie de clarifier ses responsabilités, mais il doit continuer à fixer le cadre général.



Notre principale préoccupation concerne les finances locales. Les dotations d'Etat seront remises en cause assez profondément : le problème est complexe.

Les communes touristiques représentent un enjeu important, dans la mesure où il est prouvé que les communes qui perçoivent des ressources spécifiques - comme la taxe de séjour ou la dotation touristique - ont un investissement par habitant plus élevé que les autres communes de la même strate. Je vous propose que nous travaillions ensemble.

Emmanuel FUSILLER

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que le Secrétaire d'Etat se fera le porte-parole des préoccupations des communes touristiques.

